



# PAPPFG Infos

*Bulletin d'Information du Projet d'Aménagement  
des Petits Permis Forestiers Gabonais*

***Formation en Aménagement Forestier  
Training on Forest Management***

***Industrialisation des Petits Opérateurs  
Économiques Gabonais de la  
Filière Bois***

***Boosting the Industrialization of  
Gabonese small-scale operators  
of the timber sector***



**Editorial ..... 3-4**

**Actualités / News ..... 4**

*5<sup>ème</sup> Comité de Pilotage du PAPPFG / Fifth Steering Committee of the Project ..... 5-7*  
*Atelier de formation en aménagement forestier / Training Workshop on Forest Management ..... 8-9*  
*Renforcement des capacités des agents des Eaux et Forêts / Building capacities for Waters and Forests agents ..... 10-11*  
*Herbier Pédagogique de l'ENEF / The new education-oriented herbarium of the national forestry school ..... 12-13*  
*Utilisation de l'outil d'analyse de viabilité économique d'une Concession Forestière Sous Aménagement Durable (CFAD) / Using the analytical tool of economic viability of a logging concession under sustainable management (CFAD) ..... 13-15*  
*Participation du PAPPFG et de ses partenaires aux rencontres de RaceWood / Contribution of PAPPFG and his partners at RACEWOOD meeting ..... 16-17*  
*Processus FLEGT au Gabon / FLEGT in Gabon ..... 18-20*  
*Etat d'avancement du PAPPFG / Progress overview of the PAPPFG ..... 20-22*  
*La problématique de l'exploitation des PGG dans le contexte de gestion durable des ressources forestières / Logging in concessions acquired under mutual consent: an issue in the context of sustainable management of forest resources ..... 22-24*  
*Atlas des industries de 1<sup>ère</sup> Transformation du bois / Atlas of the timber primary sector ..... 25-26*

**Dossier spécial / Spécial Report ..... 27**

*Industrialisation des petits opérateurs économiques nationaux de la filière bois / Industrialization of small traders, the national timber industry ..... 27-32*  
*La mission de soutien du PAPPFG à l'industrialisation des petits opérateurs économiques Gabonais / The PAPPFG Support Mission: Improving Industrial Capacities for Gabonese small scale Operators ..... 33-38*

**Agenda / Agenda ..... 39**

Le début de l'année 2010 a été marqué par une importante mesure concernant le secteur forestier. Il s'agit de l'annonce faite par le Gouvernement de la République le 05 novembre 2009 et qui porte sur l'interdiction d'exporter les grumes à partir de janvier 2010.

L'objectif visé par cette mesure est de favoriser le développement des industries locales de la filière bois susceptibles d'entraîner des effets induits sur d'autres branches d'activités.

Les conséquences positives de cette mesure seront palpables dans le domaine de l'emploi et celui de la promotion d'autres métiers de la filière.

Aussi, pour permettre une mise en œuvre de cette mesure dans les meilleures conditions possibles, les autorités ont suscité une large concertation regroupant tous les acteurs de la filière bois ainsi que les ONG et les représentants de la société civile.

A cet effet, un Forum sur la gestion forestière a été organisé. Les débats au cours de celui-ci ont porté sur le: « Bilan de la gestion forestière au Gabon et perspectives pour la valorisation des produits forestiers ». Ici, les intervenants ont unanimement reconnu que la mesure ne pouvait s'appliquer dans les délais aussi courts étant donné que des préalables liés à la disponibilité des investissements, aux délais d'exécution, aux marchés, à la formation et à la ressource forestière devaient faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Laquelle réflexion doit déboucher sur la mise en place d'une réelle stratégie de l'industrialisation du secteur forestier étalée dans le temps.

En outre, des mesures d'accompagnement à travers une fiscalité incitatrice et des mécanismes de financement plus souples et mieux adaptés s'avèrent indispensables.

C'est pour répondre à ces préoccupations que les autorités ont pris une première série de mesures. Au niveau du PAPPFG, il convient de noter :

- La création d'un fonds destiné à soutenir l'accélération de l'industrialisation de la filière bois ;
- Les aides accordées dans le cadre de ce fonds se-

ront sans intérêts et les délais de remboursement négociables sur la base des dossiers présentés.

Ces mesures sont une réponse concrète aux difficultés rencontrées par les petits exploitants forestiers nationaux dans leur recherche désespérée de financements adaptés à leur contexte d'activités et à leurs besoins en investissement. C'est le lieu ici de retenir et d'espérer qu'à côté de cette volonté de promouvoir les PME/PMI exprimée par l'Etat à travers cette initiative, les institutions bancaires

privées emboîteront le pas en rendant plus souples et plus attractifs les conditions d'accès aux crédits afin de répondre au fort besoin de financement que présentent les petits opérateurs.

Ainsi considéré, il est aisé de relever que les conditions sont réunies pour favoriser la création et le développement des petites unités de transformation rentables et adaptées au contexte des PME/PMI sur la base d'une bonne étude de faisabilité.

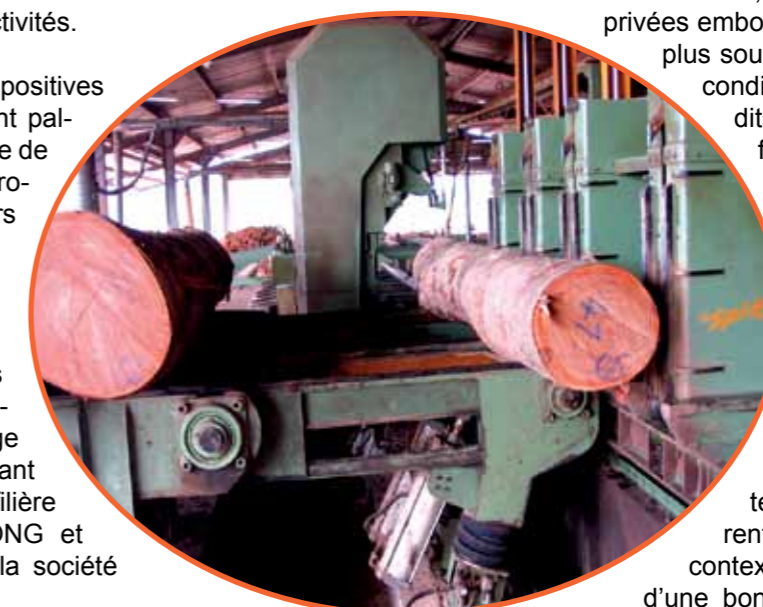
L'autre mesure concerne les possibilités d'écoulement de la production issues des permis encadrés par le PAPPFG. Il s'agit de nouer un partenariat entre la Société Nationale des Bois du Gabon (SNBG) et les petits producteurs inscrits au Projet.

Dans le cadre de la réalisation de ce partenariat, trois cas peuvent être retenus :

- Les opérateurs disposant de leur propre industrie et des contrats de vente pourront apprécier en toute liberté l'opportunité de former un partenariat avec la SNBG ;
- De même pour les opérateurs sans industries mais ayant de contrats d'approvisionnement ou de vente avec d'autres partenaires ;
- Enfin ceux qui sont à la recherche des débouchés pourraient trouver une solution dans un partenariat négocié avec la SNBG.

Ces nouvelles mesures viennent conforter l'évolution du Projet vers son objectif ; à savoir mettre en place 2 500 000 hectares de forêt de production gérée durablement par les entrepreneurs nationaux suffisamment équipés et bien formés.

Il s'agit d'un ensemble de mesures propres à insuffler





**EDITO**

**ACTUALITES / NEWS**

un nouvel élan au secteur forestier.

Pourvu que les petits opérateurs s'inscrivent dans cette nouvelle dynamique et prennent une part active dès la phase de mise en œuvre de ce nouveau processus.

Les possibilités d'encadrement offertes par le Projet à travers ses programmes de formation trouvent toute leur importance. De même qu'un accent particulier sera porté dans les domaines liés à la gestion technique et financière des entreprises, à la préparation des dossiers bancaires.

Le Projet s'attèlera aussi à assurer un accompagnement efficace pour permettre aux intéressés de bénéficier des retombées de toutes les mesures prises en leur faveur.

Les prochaines étapes s'avèrent décisives pour la réussite du Projet.

**T**he beginning of the year 2010 was marked by a significant event on the forestry sector. This was the decision of Gabon Government made on November 5, 2009, banning the exports of logs from January 2010.

The aim of this measure is to encourage the development of local businesses of the timber industry that may lead to positive effects on other activities of the sector. The positive consequences of this measure will be palpable in the area of employment and the promotion of other sectors of the industry.

As a result, in order to implement the decision under the conditions possible, the authorities initiated a large consultation involving all stakeholders in the timber sector including NGOs and representatives of the civil society.

To this end, a forum on forest management took place, focusing on the «Review of forest management in Gabon and the perspectives for promoting forest products.» In this regard, the participants unanimously agreed that the measure could not be applied in such a short time as this required serious thinking on the availability of investments, time for preparation, markets development, training for new skills and the availability of forest resources. Indeed, such reflection should lead to the establishment of a real long term strategy for the industrialization of the forestry sector.

In addition, accompanying measures through tax incentives and more appropriate and flexible funding mechanisms are indispensable.

In order to address these concerns, the authorities have

initiated a number of measures. At the PAPPFG level, one should note

- The creation of a funding mechanism to support the acceleration of the industrialization of the timber sector;
- The aid granted under this fund is interest-free and repayment terms are negotiable on the basis of submissions.

These measures are a practical response to the difficulties that small operators have been facing their desperately search for appropriate funding to support their investments and operations needs.

This is the opportunity to remind and hope that bank companies will align with the government's will to promote small and medium forest enterprises (SMFE), by making the conditions of access to loans more flexible and more attractive.

As a matter of fact, one can easily assert that all the conditions now exist to promote the creation and development of profit-making small processing units adapted to the SMFE context and based on the quality of feasibility studies.

The other measure is related to the possibility of selling the production issued from logging concessions that receive support from the PAPPFG. It is to forge a partnership between the Gabonese Timber National (SNBG) and small producers enrolled in the Project.

As part of the realization of this partnership, three types of operators have identified:

- Those owning processing plants and sales contracts can freely sign contracts with SNBG whenever they decide;
- The same applies to operators with no industries but with supply or sales contracts with other partners;
- Lastly, those looking for opportunities may find a solution in negotiating partnerships with SNBG.

These new measures clearly reinforce the evolution of the project towards its goal, namely to establish 2.5 million hectares of production forest sustainably managed by local sufficiently equipped and well trained entrepreneurs.

This is a set of actions to reinvigorate the forestry sector. The small-scale operators are therefore expected to really get involved in the new process.

Mentoring opportunities that the Project is offering through its training programs are very important in that context. Beside, an emphasis will be placed to improve technical and financial management of companies, including the preparation for loans applications.

The Project also will strive to ensure effective support to enable interested parties to enjoy the benefits of all measures taken on their behalf.

The next steps prove decisive for the success of the Project.

**Faustin LEGAULT**  
*Chef de Projet, PAPPFG/ Project Manager PAPPFG*

## Cinquième Comité de Pilotage du PAPPFG Fifth Steering Committee of the Project Capitaliser les résultats obtenus Capitalizing on the results obtained so far

**L**e jeudi 30 juin 2010, s'est tenue à Libreville, la réunion du cinquième Comité de Pilotage du Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais (PAPPFG), présidé par Monsieur Sylvain Nze NGUEMA, Directeur Général Adjoint des Eaux et Forêts représentant le Directeur Général des Eaux et Forêts empêché.

Cette rencontre intervenait six mois après le quatrième Comité de Pilotage. L'objet des présentes assises était de faire le point sur les recommandations issues du quatrième Comité de Pilotage dont la majorité ont été prises en compte, puis sur le bilan des réalisations du dernier semestre.

Il a connu la participation des partenaires au développement en tête desquels, l'Agence Française de Développement (AFD), les représentants des administrations des Eaux et Forêts et de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, les représentants des titulaires de petits permis, les représentants des petits exploitants forestiers, les représentants de l'Assistance Technique Internationale et les représentants des Organisations Non Gouvernementales œuvrant pour la gestion durable des écosystèmes forestiers.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par l'allocution d'ouverture du Président du Comité de Pilotage du PAPPFG et le mot introductif du Chef de Projet.

Dans son allocution d'ouverture, le Président de séance a d'abord tenu à souhaiter la bienvenue à l'assistance



*Les officiels lors des travaux du 5<sup>ème</sup> Comité de Pilotage du PAPPFG/ Officials in the work of 5<sup>ème</sup> Comité Steering PAPPFG*

puis est revenu sur la mesure portant interdiction d'exportation des grumes prise par le Gouvernement de la République. A ce sujet, il a rappelé que «le but recherché par cette mesure est d'inciter le développement des industries locales de la filière bois susceptibles d'entraîner des effets induits sur d'autres branches d'activités. Les conséquences positives de cette mesure seront palpables dans le domaine de l'emploi et celui de la promotion d'autres métiers de la filière». Par ailleurs, il a rassuré l'assistance quant aux modalités d'exécution des mesures d'accompagnement prises lors du Conseil des Ministres du 04 Mars 2010 à Port-Gentil concernant le PAPPFG et répondant «aux difficultés rencontrées par les petits exploitants

forestiers nationaux dans la quête de financements de leurs activités et à leurs besoins en investissement.»

A la suite de l'intervention du Président, le Chef de Projet, Monsieur Faustin LEGAULT, dans son propos liminaire, a réaffirmé l'engagement du PAPPFG à soutenir les nationaux dans la réalisation de leur plan d'aménagement pourvu que «les mesures d'accompagnement urgentes et efficaces en faveur des nationaux soient mises en place pour qu'ils puissent intégrer le processus d'industrialisation».

Les travaux se sont poursuivis en plénière par des présentations thématiques qui portaient sur : renforcement des capacités des acteurs nationaux de la filière bois-Dispositif pédagogique d'inventaire dans la forêt classée de la MONDAH- Partenariat ENEF-PAPPFG-Harmonisation et mise à jour de la base de données cartographiques du domaine forestier permanent-Contribution de l'IRAF dans les études

socio-économiques au PAPPFG-Inventaires d'Aménagement dans la CPAET BOKOUE-LOBE-Légitimité de la démarche du PAPPFG dans le cadre du Protocole d'inventaire d'aménagement des petits permis-Titulaires de petits permis forestiers face à la mesure d'interdiction d'exportation des grumes -Mise en place d'une démarche d'accompagnement par le Projet des acteurs de la filière bois dans le processus de transformation locale.

Les débats qui s'en sont suivis étaient axés principalement sur les thématiques développées.

Au terme des débats du cinquième Comité de Pilotage du PAPPFG, les recommandations suivantes ont été adoptées pour capitaliser les résultats obtenus au cours du premier semestre 2010 et pour améliorer les performances dans le cadre de l'exécution du programme d'activités 2010.

1. Poursuivre l'harmonisation et la mise à jour de la base de données cartographiques du domaine forestier permanent avec une plus grande implication d'autres acteurs externes au Ministère des Eaux et Forêts (DGI, Mines, Agence Nationale des Parcs Nationaux, etc.) ;

2. S'assurer d'une large diffusion (DGEF, autorités locales, opérateurs économiques,...) de l'information lors de la restitution des résultats des travaux menés dans les CFAD encadrées par le Projet ;

3. Revoir et adapter, en conformité aux conclusions de l'audit financier, le manuel de procédures du Projet en vue d'en faire un document type pour les projets à venir ;

4. Faire un état périodique du degré d'engagement dans la gestion durable des opérateurs forestiers inscrits au Projet ;

5. Appuyer la DGEF dans la finalisation du Guide Technique National ;

6. Accompagner les titulaires dans leurs projets industriels à travers la mise en place, dans les plus brefs délais, d'un Bureau Industrie au sein du Projet doté de moyens humains et financiers adéquats pour une action efficace ;

7. Participer à la formulation des

propositions idoines quant à l'importance des PME/PMIF dans la filière bois en termes de stratégies de professionnalisation, de regroupements de ces acteurs en association ;

8. Commettre une étude pour une meilleure connaissance des acteurs du secteur informel (sieurs de long, artisans fabricants de meubles,...) en vue de leur intégration et de leur professionnalisation ;

9. Poursuivre les discussions avec les sociétés afin de réfléchir sur les éventuels partenariats entre les titulaires de petits permis forestiers et les grands industriels ;

C'est sur une note de satisfaction que les travaux du cinquième Comité de Pilotage du PAPPFG ont pris fin. La prochaine réunion du Comité de Pilotage a été fixée au 17 décembre 2010.

The fifth Steering committee Meeting of the PAPPFG took place on 30 June 2010, that is six months after the fourth. Deputy Director General of Waters and Forests Sylvain Nze Nguema chaired the session, representing the director general who could not make it.



Vue partielle des représentants des titulaires des Petits Permis Forestiers / Partial view of the representatives of the owners of small forest licenses

The purpose of this forum was to review the recommendations from the Fourth Steering Committee of which the majority were taken into account, then review the accomplishments of last semester. It was attended by development partners in their head, the French Development Agency (AFD), representatives of administrations of Waters and Forests and the Economy, Trade, Industry and Tourism, representatives small permit holders, representatives of small forest owners, representatives of international technical assistance and representatives of NGOs working for sustainable management of forest ecosystems.

The opening ceremony was punctuated by the opening remarks of the Chairman of the Steering Committee of PAPPFG and introductory remarks by the Head of Project.

In his opening remarks, the Chair first held to welcome the audience and then returned to the measure prohibiting the export of logs taken by the Government of the Republic. In this regard, he recalled that «the purpose of this measure is to encourage the development of local industries of timber may cause effects on other industries. The positive consequences of this measure be palpable in the area of employment and the promotion of other sectors of the industry.» He also assured assistance regarding procedures for implementing the accompanying measures taken by the Council of Ministers of 04 March 2010 at Port-Gentil on PAPPFG and responding «to the difficulties faced by smallholders in national forest seeking funding for their activities and their investment needs.»

Following the President's intervention, the Project Manager, Mr. Faustin LEGAULT, in his introductory remarks, reaffirmed the commitment to support national PAPPFG in achieving their development plan provided that «measures 'urgent and effective support for national are in place so they can integrate the process of industrialization».

Work continued in plenary thematic presentations that focused on: strengthening the capacities of national actors in the wood-teaching device inventory in the forest of Mondah ENEF-PAPPFG-Partnership-Harmonizing and updating the map database of PFE-IRAF's contribution in socio-economic PAPPFG-management inventories in CPAET BOKOUE-LOBE-Legitimacy Approach PAPPFG under the Protocol of inventory of Improvement permit small-holders of small forest licenses face the ban log export-Establish a support process by the Project stakeholders in the timber industry in the process of local transformation. The discussion that followed focused mainly on the themes developed.

Following the discussions of the Fifth Steering Committee PAPPFG, the following recommendations were adopted to capitalize on the results obtained during the first half of 2010 and to improve performance through the implementation of program activities for 2010.

1. Further harmonization and updating of the map database

of the permanent forest estate with greater involvement of other stakeholders outside the Department of Water Affairs and Forestry (DGI Mining, National Agency of National Parks, etc.).

2. Ensure wide dissemination (DGEF, local authorities, economic operators, ...) information on returning the results of discussions in the FDAC framed by the Project;

3. Review and revise, in accordance with the conclusions of the audit financial procedures manual for the Project to make a document type for future projects;

4. Make a periodic condition on the degree of engagement in the sustainable management of forest operators enrolled in the Project;

5. DGEF support in finalizing the National Technical Guide;

6. Accompany their owners in industrial projects through the establishment, within the shortest possible time, a bureau within the Industry Project with adequate human and financial resources for effective action;



Les partenaires au développement / Development partners

7. Participate in the formulation of suitable proposals on the importance of SMFEs / SMIFs in the timber industry in terms of strategies of professionalization combinations of these actors together;

8. Commission a study for a better understanding of the informal sector (sawyers, craftsmen furniture makers, ...) for their integration and professionalization;

9. Continue discussions with the companies to reflect on possible partnerships between holders of small forest licenses and large industrial

On a note of satisfaction that the work of the fifth Steering Committee PAPPFG ended. The next meeting of the Steering Committee was set for December 17, 2010.

Axel Louis François MENEST ANTCHOUET  
Responsable Communication, PAPPFG  
PAPPFG Communication Officer

# Atelier de Formation en Aménagement Forestier

## Training Workshop on Forest Management

### Mise en oeuvre des bonnes pratiques de la gestion durable

### Implementing good practices on sustainable management



La formation en Aménagement reste l'un des axes du PAPPFG  
Training in Development remains one of the axes of PAPPFG

Les 15 et 16 avril, les agents des Eaux et Forêts en service dans la Province de l'Estuaire ont pris part à un atelier de formation organisé par le Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais (PAPPFG). La pertinence des modules présentés à l'assistance vient du fait qu'ils permettront aux agents d'améliorer leurs compétences dans le suivi, l'évaluation et le contrôle du processus d'aménagement forestier dont la finalité est la mise en œuvre effective des bonnes pratiques de la gestion durable.

A cet effet, les présentations ont consisté à développer des thématiques suivantes :

- les procédures administratives rattachées au processus d'aménagement ;
- la grille d'analyse utilisée pour examiner des plans d'aménagement ;
- la fiche de contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement par la DGEF ;
- l'exploitation à faible impact sur l'environnement ;
- les procédures de création d'une unité de transformation ;
- les fiches de contrôle des unités de transformation ;
- les différents outils de transformation ;
- les images des produits de deuxième et troisième transformation ;
- les mécanismes de bonne gouvernance en matière de forêt à adopter par l'administration.

Ces connaissances contribuent à développer les aptitudes des agents à jouer pleinement le rôle de garant de la bonne gestion des forêts concédées, à travers les missions de contrôle, d'évaluation des Plans d'Aménagement et des Plans d'Industrialisation.

Cependant, il s'est agi également de sensibiliser, un mois auparavant dans le même cadre, les petits exploi-

tants et transformateurs de bois nationaux exerçant leurs activités pour la majorité dans l'informel, de saisir cette opportunité pour se conformer à la réglementation en vigueur et participer à l'essor économique du pays. Il était important qu'ils comprennent que l'adhésion à la politique d'industrialisation leur offre l'occasion de bénéficier des mesures d'accompagnement préconisées par les pouvoirs publics en faveur de la transformation plus poussée du bois.

Au terme des sessions de formation, il a été convenu de la création d'un groupe capable de défendre les intérêts de cette catégorie d'acteurs qui participent à la lutte contre la pauvreté.

La mesure d'interdire l'exportation des grumes conduit le Projet à trouver des solutions susceptibles de favoriser la participation des nationaux dans le processus d'industrialisation, il y va de la survie des Petites et Moyennes Entreprises forestières déjà fragilisées par les difficultés qu'elles éprouvent à financer l'élaboration des Plans d'Aménagement et leur mise en œuvre.

The 15 and 16 April, officials of Water and Forests in service in the Province of the estuary took part in a training workshop organized by the Project Management of Small Forest Permit Gabon (PAPPFG). The relevance of the modules presented the audience is that they allow agents to improve their skills in monitoring, evaluation and control of forest management process whose purpose is the effective implementation of good sustainable management practices.

To this end, the presentations have been to develop the following themes:

- Administrative procedures related to the planning process;
- The analytical approach used to review development plans;
- The checklist of the implementation of development plans by the DGEF;



Ici, une séquence de la formation en Aménagement forestier sur le terrain  
Here, a sequence of training in forest management in the field

- Operate at low environmental impact;
- Procedures for creating a processing unit;
- The control cards processing units;
- The various transformation tools;
- The images of the products of secondary and tertiary processing;
- Mechanisms for good governance in the forest to be taken by the administration.

This knowledge contributes to develop the abilities of agents to play a full role in ensuring the proper management of forest concession, through audits, evaluation of Management Plans and Plans of

industrialization.

However, he also works to educate, a month before in the same framework, small farmers and wood processors nationals pursuing their activities for the majority in the informal sector, to seize this opportunity to comply with the regulations in force and participate in the country's economic growth. It was important that they understand that adherence to the policy of industrialization offers the opportunity to benefit from the measures recommended by the government for further processing of wood.

After training sessions, it was agreed to create a group capable of defending the interests of this category of actors involved in the fight against poverty.

The measure to ban log exports led the Project to seek solutions that promote the participation of nationals in the process of industrialization, there is the survival of Small and Medium Enterprises forest already weakened by the difficulties that they are having to fund the development of Management Plans and their implementation.

Paulin MOUSSILA  
Responsable Formation, PAPPFG  
PAPPFG, Training Programme Unit

## Renforcement des capacités des agents des Eaux et Forêts

### Building capacities for Waters and Forests agents



Vue des travaux basés sur la formation/ *Une for work based training*

Un volet essentiel des missions du PAPPFG est le renforcement des capacités opérationnelles des agents de la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF).

C'est dans ce sens, que le PAPPFG a mis en place un module de formation sur l'utilisation de récepteurs GPS et d'outils cartographiques modernes.

Les bénéficiaires de ce module de formation ont été les agents des inspections et cantonnements des Eaux et Forêts des provinces de l'Estuaire, de la Nyanga et de

la Ngounié.

La formation a été organisée dans les locaux du cantonnement des Eaux et Forêts de Kango et Cocobeach, dans ceux de l'inspection des Eaux et Forêts de Tchibanga et de Mouila. Avec comme principaux animateurs : Messieurs Vincent FESNEAU, Léon Freez NZIMBILI, Freddy MEKA M'ALLOGHO du Bureau SIG et Bases de Données du PAPPFG et Monsieur Pierre MIGOLET du service Cartographie du Ministère des Eaux et Forêts.

Le module de formation s'est déroulé en quatre parties :

1. Un exposé théorique en salle concernant le fonctionnement du système de positionnement par satellite, les systèmes de coordonnées et de projection puis le report d'information sur cartes ;
2. La remise d'ordinateurs portables et GPS (Soient un ordinateur et deux GPS par service déconcentré) ;
3. Les travaux pratiques sur la manipulation du GPS et les transferts de données vers l'ordinateur. Cette partie consistait à voir :
  - Le paramétrage des fonctionnalités des récepteurs (notamment l'utilisation du système GTM). Cf. bulletin PAPPFG infos N°2 ;
  - L'utilisation et l'enregistrement des waypoints, tracés et itinéraires ;
  - Le transfert de données entre l'ordinateur et le GPS au travers du logiciel Mapsource.

4. Une session pratique sur les Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) et le couplage GPS/ SIG. Elle s'articulait autour de :

- Un exposé sur les bases des SIG : notions de couches, types de données (rasters et vecteurs), entités spatiales, des attributs ;
- L'installation et la prise en main du logiciel SIG « QGIS » et de sa base de données géographiques associées ;
- Le téléchargement des données GPS puis visualisation dans l'outil SIG.

Il convient de retenir ici que ce module de formation a pour objectif de permettre aux agents des Eaux et Forêts des services déconcentrés d'être capables d'effectuer des contrôles des limites des concessions forestières et des assiettes de coupes.

De l'avis général des apprenants, la formation sur le terrain et en nombre restreint favorise une grande interactivité entre les participants et garantie l'efficacité. Elle pourrait être étendue vers les prestataires de services et opérateurs exploitants. La prochaine étape est prévue pour les provinces du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Maritime.

**A** key part of PAPPFG missions is to strengthen the operational capacities of staff of the General Directorate of Waters and Forests (DGEF).

In this sense, the PAPPFG has developed a training module on the use of GPS mapping tools and modern. The beneficiaries of this training were the officers and barracks inspections of Waters and Forests of the provinces of the estuary, the Nyanga and Ngounié. The training was organized in the premises of the cantonment of Waters and Forests and Cocobeach Kango, those in the inspection of Waters and Forests and of Tchibanga inspection Mouila. With the main facilitators: Gentlemen Fesneau Vincent, Leon Freez NZIMBILI Freddy MEKA M'ALLOGHO Bureau GIS and Databases of PAPPFG MIGOLET Pierre and Mapping Service of the Ministry of Waters and Forests. The training module was divided into four parts :

1. A theoretical room for the operation of satellite positioning, coordinate systems and projection then the transfer of information on maps;
2. The delivery of laptops and GPS (Let a computer and two GPS decentralized service);
3. Practical work on the manipulation of GPS and data transfer to computer. This part was to see:

- The setting of the functionality of receptors (including the use of the JWG). See news bulletin PAPPFG N° 2;
- The use and registration of waypoints, routes and tracks;
- Data transfer between computer and GPS via Map-source software.
- 4. A practical session on Geographic Information Systems (GIS) and coupling GPS / GIS. It focused on :
  - A presentation on the basics of GIS layers of concepts, data types (raster and vector), spatial features, attributes;
  - Installation and Getting Started with GIS software «QGIS» and its associated geographic database;
  - Downloading GPS data and GIS visualization tool.

It should be remembered here that this training module aims to enable staff of Waters and Forests services decentralized to be able to conduct audits of forest concession boundaries and plate cutting.

The general view of learners, field training and a limited number encourages greater interactivity between participants and guarantee its effectiveness. It could be extended to service providers and operators. The next stage is planned for the provinces of Middle Ogooué and Ogooué-Maritime.

**Nadège ANDEME**

*Adjointe Responsable Formation,*

*Deputy Manager of the Training Unit/Freddy MEKA,Appui*

*Bureau SIG, GIS Unit Support*

## Herbier pédagogique de l'ENEF

### The new education-oriented herbarium of the National Forestry School

### Pour parfaire les connaissances en botanique forestière

### Boosting knowledge in forest botany

Le 7 mai 2010 a été inauguré à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) au Cap Estérias, l'herbier pédagogique de la Fondation Chris WILKS.

inventaires de terrain peuvent également consultés les échantillons mis à disposition. Cette fondation s'est engagée à poursuivre son

Chris WILKS est décédé le 2 novembre 2008. Durant toute sa carrière, consacrée à la forêt d'Afrique Centrale, il a collectionné des échantillons de plantes et d'arbres des forêts tropicales.

Aujourd'hui, ce sont plus de 3 400 spécimens de la flore de la sous-région qui ont été légués à l'ENEF par sa veuve, Mme Jacqueline WILKS. De plus, l'ensemble des ouvrages scientifiques appartenant à Chris WILKS fait partie de cette donation.

Cet herbier, installé au sein de l'ENEF afin d'apporter des supports pédagogiques indispensables au bon déroulement des enseignements a pu voir le jour grâce à la collaboration étroite entre Mme WILKS et le PAPPFG.

M. Ginot N'NANG ESSOUMA de l'IPHAMETRA a bien voulu consacrer une partie de son temps pour transférer à l'ENEF et remettre en condition les 3 400 spécimens de cet herbier qui vient en complément de l'herbier déjà existant à l'ENEF et de l'herbier National du Gabon. Toutefois, il s'agit ici d'un herbier pédagogique, principalement mis en place pour parfaire les connaissances en botanique forestière des étudiants de l'ENEF. Cependant, au cas échéant des professionnels du secteur soucieux d'améliorer leurs travaux par une identification des spécimens de plantes non identifiés et récoltés lors des

œuvre. Néanmoins des moyens humains et matériels lui seraient nécessaires pour se lancer résolument dans cette dynamique. Un appel à dons est donc ouvert...

On 7 May 2010 was inaugurated at the Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) Cape Estérias, the herbarium Educational Foundation Chris Wilks.

Chris Wilks died November 2, 2008. Throughout his career, devoted to the forest of Central Africa, he col-

lected samples of plants and trees in tropical forests Today, more than 3 400 specimens of the flora of the sub-region which were bequeathed to ENEF by his widow, Jacqueline Wilks. In addition, all literature belonging to Chris WILKS part of this donation. This herbarium, housed within ENEF to provide educational materials necessary for the smooth running of lessons has been possible through close collaboration between Ms. Wilks and PAPPFG.

Mr. Ginot N'NANG Essouma of IPHAMETRA kindly devoted some of his time to transfer to ENEF condition and restore the 3400 herbarium specimens of this complements the existing herbarium at the ENEF and the National Herbarium of Gabon.

However, this is a teaching herbarium, mainly set up to improve knowledge on forest botany students ENEF. However, if industry professionals seeking to improve their work by identifying the plant specimens are not identified and collected during field inventories are also available samples provided by the foundation.

The Foundation is committed to continuing his work. Nevertheless human and material resources it would need to shift into this dynamic. An appeal for donations is open...

Philippe MORTIER, Conseiller Principal, PAPPFG/ PAPPFG  
Principal Advisor



Un cadre propice pour parfaire les connaissances en botanique forestière  
A framework conducive to perfect knowledge in forest botany



Le personnel de l'herbier / staff of the herbarium

## Utilisation de l'outil d'analyse de viabilité économique d'une Concession Forestière Sous Aménagement Durable (CFAD)

### Using the analytical tool of economic viability of a logging concession under sustainable management (CFAD)

Dans le 4<sup>ème</sup> Bulletin trimestriel « PAPPFG Infos », nous avons montré les renseignements utiles que cet outil était susceptible de fournir pour orienter le montage d'un dossier de regroupement de permis forestier afin que son massif forestier mis en aménagement soit économiquement viable.

Cette notion d'économiquement viable sous-entend des revenus annuels acceptables :

- pour les titulaires de permis gestionnaires de la ressource forestière, à fortiori des revenus,
- pour l'exploitant forestier garant d'une exploitation durable conforme aux normes de gestion en vigueur lui permettant d'investir pour l'achat et le renouvellement de sa machinerie et lui procurer des bénéfices annuels afin de garantir la pérennité de son entreprise,
- pour l'Etat Gabonais, propriétaire de la ressource et garant de sa durabilité, lui permet également de percevoir les redevances issues

**Phase 1 : Cadrage / Faisabilité ( avant accord CFAD )**

**A. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU PROJET**

CFAD : [ ]

**1. CARACTERISATION CFAD**

Nom Titulaire (N° permis)	Surf. réelle		Surf. utile		Essences	Volume moy. Net	Prix plage
	ha	ha	ha	ha			
	8 770	7 893			Okoumé 1	2,00	84 121
	13 035	11 732			DIV1 Exp	0,50	176 667
	24 728	22 255			DIV2 Exp	1,00	101 667
	-	-			DIV3 Loc	2,00	67 143
	-	-			Total	5,50	89 551

**2. VALEUR DE LA CFAD/PRIX PLAGE**

Mode de calcul : estimation productivité nette

Essences	Volume moy. Net	Prix plage
Okoumé 1	2,00	84 121
DIV1 Exp	0,50	176 667
DIV2 Exp	1,00	101 667
DIV3 Loc	2,00	67 143
Total	5,50	89 551

Coefficient de commercialisation : 0,5

Taxe abattage : 9

Par zone : A=9, B=7, C=5, D=3

**3. ELOIGNEMENT DE LA LIVRAISON PLAGE**

par rapport à Libreville	100	km
soit	7 527	f.cfa/m <sup>3</sup> g

**4. VALEUR DES GRUMES DEPART FORET**

--> précaution supplémentaire -->

Essences	Calculée	Cible mini
Okoumé 1	78 121	75 000
Bois divers	84 253	80 000
Total	82 023	f.cfa/m <sup>3</sup> g

**B. CADRAGE DE FAISABILITE**

production	11 517	m <sup>3</sup> g/an
------------	--------	---------------------

**5. COUT D'ACHAT DES GRUMES**

Coût d'achat	6 000	f.cfa/m <sup>3</sup> g
--------------	-------	------------------------

**6. MARGE OPERATIONNELLE EXP. FORESTIERE**

Couverture	66 666	f.cfa/m <sup>3</sup> g
------------	--------	------------------------

**C. CONDITIONS D'EQUILIBRE / EQUITE**

**7. REVENUS DES TITULAIRES**

Sur 1 rotation	1 382 007 677	f.cfa
Sur 1 an	89 100 384	f.cfa

**8. OBJECTIF DE COUT DE REVIENT EXPL. FOR.**

Bénéfice net	1 382 007 677	f.cfa
Cible	60 966	f.cfa/m <sup>3</sup> g

**D. REALITE ISSUE DES BUSINESS MODEL**

**9. COUT DE REVIENT REEL EXPLOITANT**

Réel	58 568	f.cfa/m <sup>3</sup> g
------	--------	------------------------

**E. RECAPITULATIF INFORMATIONS ECONC**

**10. REVENUS EXPLOITANT**

Sur 1 rotation	14 042 689 666	f.cfa
----------------	----------------	-------

**11. REVENUS TITULAIRES**

Groupement	sur 1 rotation	f.cfa
	1 382 007 677	f.cfa
	260 456 784	f.cfa
	387 144 549	f.cfa
	734 407 344	f.cfa
	-	f.cfa
	-	f.cfa
	-	f.cfa

**12. REVENUS DE L'ETAT**

Sur 1 rotation	1 463 899 972	f.cfa
----------------	---------------	-------

le Projet lui permettra de faire valoir auprès des banques de la place d'éventuelles demandes de crédit pour l'acquisition de matériel.

- Enfin le « business plan » de l'Etat Gabonais concernant la CFAD en question permet de voir la contribution de cette concession au budget de l'Etat.

Avec le nouveau contexte voulant la transformation locale des productions forestières, cet outil s'adapte en insérant un volet « cadrage logistique » qui permettra de voir les logiques de transformation de cette production soit en propre avec une usine de 1<sup>ère</sup> transformation, en partenariat avec un industriel déjà installé, etc...

In the 4th Quarterly «PAPPFG News», we showed the useful information that this tool was likely to provide guide for mounting a file aggregation forest license so that its forest management is being economically viable.

This notion of economically viable implies annual revenues acceptable:

- for licensees of the forest resource managers, let alone earnings,
- forester for guaranteeing a sustainable use complies with existing management allowing it to invest in the purchase and renewal of its equipment and provide him with annual profits to ensure the sustainability of its business,
- for the State of Gabon, owner of the resource and guarantee its sustainability, it also allows to collect royalties from land taxes, slaughter and social.

This tool, developed on «Excel» is organized as follows:

- In the first tab we have the «driver» where information relating to the FDAC is logged acreage and names of holders of permits consolidation, distance from a «window» of delivery, taxation area, and the wealth of estimated the forest (or inventoried) and compiled in large groups of species exploited.

From other information held in associated databases (mercerial, forest type), this «pilot» reveals the following information:

- o The operating margin
- o The margin target
- o The operating profit.

This information is subject to negotiation on the price paid to resource owners. This «price of m<sup>3</sup> of timber is considered best for the various parties to deal with different costs and taxes they owe.

- From the «framing feasibility», all the various costs are listed and broken down by main budget and the allocation of each party (owner or operator). This framework allows eventually to see if the project is profitable or whether to modify one of the factors (cost of m<sup>3</sup> of timber), or whether the operator must operate on other surfaces to return the equipment his business.

- Finally, the 3 tabs can submit a business plan over the period of rotation for the 3 players in the development planning of the CFAD.

- The business plan holders can also see the redistribution of income from each according to contributions made to the group and liabilities of each. It may also help to see some very passive holder having the opportunity to borrow (from banks, the logger associated ...) to enable regular income in the first year of operation of the CFAD.

Please note that holders receive income from the first year of operation of the CFAD though logging has not yet gone their licenses, the management plan providing for the passage organized and programmed by cutting annual a certain part of the CFAD (estimated 1/7th to 1/10th the size of the CFAD) of all permits for a period of 20 to 30 years.

- The business plan of the operator, validated by the Project will allow him to argue with banks instead of any requests for credit for the purchase of equipment.

Finally the business plan of the government of Gabon for the CFAD in question can see the contribution of this concession to the state budget.

With the new context wanting local processing of forest products, this tool will adjust by inserting a component logistics framework «that will see the logic of transformation in this production is clean with a first processing plant in partnership with Industrial already installed, etc. ...

**Philippe MORTIER**  
Conseiller Principal, PAPPFG  
PAPPFG Principal Advisor

des taxes de superficie, d'abattage et sociales. Cet outil développé sur « Excel » est organisé de la façon suivante :

- Dans un premier onglet nous avons le « pilote » où les informations relatives à la CFAD sont consignées superficies et noms des titulaires des permis en regroupement, distance par rapport à une « plage » de livraison, zone de taxation, et la richesse de la forêt estimée (ou inventoriée) et compilée en grands groupes d'essences exploitables.

A partir d'autres informations consignées dans des bases de données associées (mercuriales, exploitation forestière type), ce « pilote » permet de dégager les informations suivantes :

- La marge opérationnelle,
- La marge cible,
- Le résultat opérationnel.

Ces informations sont sujettes à une négociation sur le prix de la ressource payée aux titulaires. Ce « prix du m<sup>3</sup> de bois sur pied » est estimé au mieux pour que les différentes parties puissent faire face aux différents coûts et taxes qui leur sont redevables.

- Dans l'onglet « cadrage faisabilité », l'ensemble des différents coûts sont répertoriés et ventilés en grandes lignes budgétaires et selon l'imputation de

chacun (titulaire ou exploitant). Ce cadrage permet en définitive de voir si le projet est rentable ou s'il faut modifier un des facteurs (coût du m<sup>3</sup> de bois sur pied), ou bien voir si l'exploitant doit opérer sur d'autres surfaces pour rentabiliser le matériel de son entreprise.

- Enfin, le 3<sup>ème</sup> onglets permet de présenter un plan d'affaires sur la durée de la rotation pour les 3 acteurs de la mise en aménagement de cette CFAD.
- Le « business plan » des titulaires permet de voir également la redistribution des revenus de chacun selon les apports fait au groupement et au passif de chacun. Il pourra permettre aussi de voir pour certain titulaire ayant de fort passif, l'opportunité d'emprunter (auprès de banques, de l'exploitant forestier associé...) afin de lui permettre des revenus réguliers dès la première année de la mise en exploitation de la CFAD.

A noter que les titulaires reçoivent un revenu dès la première année de la mise en exploitation de la CFAD même si l'exploitation forestière n'a pas encore parcouru leur permis, le plan d'aménagement prévoyant le passage organisé et programmé en coupe annuelle d'une certaine partie de la CFAD (estimé de 1/7<sup>ème</sup> à 1/10<sup>ème</sup> de la superficie de la CFAD) de l'ensemble des permis sur une durée de 20 à 30 ans.

- Le « business plan » de l'exploitant, validée par



## Participation du PAPPFG et de ses partenaires aux rencontres de RaceWood

### Contribution of PAPPFG and his partners at RACEWOOD meeting

Le PAPPFG a participé les 22 et 23 mars 2010 aux troisièmes rencontres « RaceWood » organisées à Douala par l'Interafrican Forest Industries Association (IFIA). Les journées de rencontres RaceWood ont pour objectif de favoriser les partenariats entre entreprises de la filière bois d'Afrique

et Roger Mavoungou, ainsi que de M N'Sitou Mabilia, Directeur du développement des industries et du commerce du bois. Ils y ont retrouvé sur place, entre autres participants du Gabon, le Directeur Général des Eaux et Forêts, M. Paul Koumba Zaou.



Le PAPPFG a été présent à la rencontre de Racewood à Douala (Cameroun)/ The PAPPFG was having to meet RACEWOOD in Douala (Cameroon)

et d'Europe afin de soutenir la structuration et le développement des échanges avec le Bassin du Congo tout en assurant aux entreprises du Nord une plus grande pérennité de leurs approvisionnements.

Plus de 250 acteurs de la filière provenant de 25 pays s'étaient déplacés pour l'occasion. Les représentants du PAPPFG étaient accompagnés de quatre titulaires de permis forestiers, partenaires du projet, Mme Ca-

role Onouvié et MM Jonas Bitoli, Franck Chambrier et Roger Mavoungou, ainsi que de M N'Sitou Mabilia, Directeur du développement des industries et du commerce du bois. Ils y ont retrouvé sur place, entre autres participants du Gabon, le Directeur Général des Eaux et Forêts, M. Paul Koumba Zaou.

premier atelier thématique intitulé « le secteur privé et la gestion durable dans le Bassin du Congo : les progrès sont-ils durables ? ». La première partie de cet atelier concernait les exigences en matière de légalité et de certification et a vu se succéder plusieurs présentations concernant les différentes initiatives publiques prises par l'Union européenne (Accords de partenariats volontaires dans le cadre de FLEGT, due diligence ou diligence « raisonnable ») et par les Etats-Unis (Lacey act).

Ces initiatives ont pour objectif de s'assurer que les bois importés et commercialisés au sein de l'UE ou des Etats-Unis sont exploités légalement et exportés dans les règles par les pays producteurs. La seconde partie de l'atelier concernait la réponse des marchés face à ces exigences : mise en place de systèmes de traçabilité, certification de gestion forestière,.... C'est dans ce cadre qu'a été présentée l'initiative du gouvernement gabonais en faveur des titulaires nationaux de « petits permis forestiers » visant à les mener vers la gestion durable de leurs concessions.

Les deux autres ateliers thématiques s'intéressaient à la transformation : « Marchés internationaux et marchés interrégionaux, les défis de la transformation » et à la lutte contre les changements climatiques : « Copenhague : quels impacts pour la profession ? ». Ces journées ont été l'occasion pour les partenaires nationaux du PAPPFG de prendre des contacts variés tant avec des organismes pouvant les accompagner vers la gestion durable comme le Tropical Forest Trust (TFT), avec son plan d'action pour le commerce de bois (TTAP) soutenu par l'UE, qu'avec des sociétés qui développent des solutions informatiques en vue d'une traçabilité complète de la production (Microbois de Data Concept) ou encore avec des représentants de matériel industriel, de séchage par exemple (Termolegno). Lors du repas clôturant ces journées, le ministre de l'économie forestière du Congo, Henri Djombo, s'est proposé d'accueillir les quatrièmes rencontres RaceWood à Pointe-Noire, fin 2011, à l'occasion de l'année internationale de la forêt. Pour plus d'information on pourra trouver le programme, la liste des participants et une présentation du contexte de ces journées RaceWood sur le site internet <http://www.race-wood.com>

The PAPPFG participated on 22 and 23 March 2010 at the third meeting «RACEWOOD» organized by the Douala Inter African Forest Industries Association (IFIA). The days of meetings RACEWOOD aim to foster partnerships between companies in the timber industry in Africa and Europe to support the structuring and development of trade with the Congo Basin, while allowing businesses greater North sustainability of their supplies.

Over 250 industry players from 25 countries had moved for the occasion. PAPPFG representatives were accompanied by four forest licensees, partners of the project, Ms. Carole Onouvié and Mr. Jonas Bitoli, Franck Chambrier and Roger Mavoungou, as well as N'Sitou Mabilia, director of industry development and trade of wood. There they found there, among other participants of Gabon, the Director General of Water Affairs and Forestry, Mr Paul Koumba Zaou.

The days were organized around three thematic workshops but also leaves ample room for appointments between business professionals on the occasion of «business forum» and for making contacts and exchanges at the fifty stands exhibition mounted for the occasion.

A presentation was made by the Project and Mr. Chamberlain, representing owners of Gabon, during the first thematic workshop entitled «the private sector and sustainable management in the Congo Basin: progress is sustainable? ». The first part of the workshop concerned the requirements of legality and certification and has seen a succession of several presentations on various policy initiatives taken by the European Union (Voluntary Partnership Agreements under the FLEGT due diligence or care « reasonable ») and the U.S. (Lacey Act). These initiatives aim to ensure that timber imported and marketed in the EU or the United States and exported legally operated within the rules by producing countries. The second part of the workshop concerned the response of the market meet these requirements: implementation of traceability systems, forest management certification .... It is within this context that the initiative was presented by the Gabonese government for holders of national «small logging permits» to lead them towards sustainable management of their concessions.

The other two workshops were interested in the transformation: «International markets and interregional markets, the challenges of transformation» and the fight against climate change: «Copenhagen: Implications for the profession?»

These days were an opportunity for domestic partners of PAPPFG take as many links with organizations that can help them achieve sustainable management as the Tropical Forest Trust (TFT), with its action plan for the timber trade (TTAP) supported by the EU, with companies that develop solutions for full traceability of production (Microbois Data Concept) or with representatives of industrial, drying, for example (Termolegno).

At the closing dinner these days, the Minister of Forestry Economy of Congo, Henri Djombo, has offered to host the fourth meeting RACEWOOD in Pointe-Noire, the end of 2011, to mark the International Year of forest.

For more information you can find the program, list of participants and a presentation of the context of those days on the website RACEWOOD <http://www.race-wood.com>

Eric FORNI

Responsible Gestion Durable, PAPPFG  
PAPPFG Manager, Sustainable Management Unit

## Processus FLEGT au Gabon

### FLEGT in Gabon

# Ouverture des négociations pour la conclusion d'un Accord de Partenariat Volontaire

## Negotiations for a Voluntary Partnership Agreement open

**D**ans le troisième bulletin d'information du PAPPFG daté de juillet 2009, nous vous présentons le processus FLEGT à l'occasion de l'atelier de lancement qui s'était tenu au Ministère des Eaux et Forêts du 26 au 28 mai 2009. La suite logique de cette réunion de lancement s'est déroulée le 23 septembre 2010 et a consisté en la signature d'une déclaration commune entre la République gabonaise et l'Union européenne, marquant le démarrage des négociations pour la conclusion d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV), avec comme ambition d'aboutir au paraphe de cet accord d'ici fin 2011.

#### Rappel sur le processus FLEGT

Le Plan d'action sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT – Forest law enforcement, governance and trade), adopté en 2003, est la réponse de l'Union européenne au problème de l'exploitation illégale des forêts et au commerce qui lui est associé. Les accords de partenariat volontaires (APV) sont la pierre angulaire de cette politique. L'APV fournit le cadre nécessaire en termes de législation, systèmes, contrôles et procédures de vérification pour s'assurer que toutes les exportations de bois du Gabon vers l'Union européenne ont été obtenues, récoltées, transformées, transportées et exportées légalement. La conformité légale du bois est démontrée par le biais d'une autorisation FLEGT et les autorités de contrôle aux frontières de l'Union européenne ne permettront l'importation que si les expéditions sont couvertes par une telle autorisation.

#### Les négociations

Pour les négociations qui commencent, un processus participatif interne au pays, associant toutes les parties prenantes, doit être mis en place. Pour ce faire, les trois secteurs, privé, public et société civile, devront se constituer en collèges d'acteurs, et seront représentés au comité technique de coordination qui a été constitué. M. NZE NGUEMA, Directeur Général adjoint des Eaux et Forêts, préside ce comité. Une facilitation nationale visant à travailler avec les différents collèges est animée par Mme NYARE ESSIMA a été créée pour accompagner le processus. Les collèges auront à travailler sur toutes les questions techniques liées à la préparation de l'accord que le comité technique de coordination sera chargé d'analyser et de valider afin de définir le système que proposera le Gabon pour assurer que les bois produits dans le pays sont en conformité avec les lois nationales.

Les principaux éléments du système qu'il faudra définir sont :

- La grille de légalité de référence ;
- Le système de contrôle de la chaîne d'approvisionnement (traçabilité) ;
- Le système de vérification de la légalité ;
- Les structures chargées de la mise en œuvre du système aux points clés.

Chaque composante de ce système sera, au fur et à mesure, négociée avec l'Union européenne lors du rendez-vous de négociations spécifiques. La démarche sera interactive et devra aboutir à une définition précise et consensuelle du système retenu et à une identification des actions à mener pour le rendre opérationnel.

Après le paraphe de l'accord, commencera alors une phase de consolidation du système avant que les premières autorisations FLEGT ne puissent être émises.

#### Contribution du PAPPFG dans le processus

Le PAPPFG apportera sa contribution au processus engagé par une participation active dans deux des collèges :

Au niveau du collège du secteur public, il appuiera l'administration dans l'élaboration de la grille de légalité, le choix du système national de traçabilité et l'apurement et la mise à jour des bases de données du ministère.

Au niveau des acteurs du secteur privé, il pourra servir de plate-forme à ce collège pour appuyer la facilitation nationale. Il

interviendra d'autre part, plus particulièrement auprès des regroupements de petits permis forestiers inscrits au projet, pour les sensibiliser sur le processus et les préparer pour que le bois issu de leurs concessions soit produit suivant les exigences des lois et réglementations en vigueur. Ceci impliquera un accompagnement des titulaires basé sur de l'information, de l'appui à la mise en conformité de leurs exploitations et par la rédaction de leurs plans d'aménagement.

Les contraintes qui pèsent de plus en plus sur l'exportation des bois gabonais font de la réussite de cette opération un enjeu majeur pour le Projet et ses partenaires.

In the third PAPPFG newsletter dated July 2009, we introduced you to the FLEGT process on the occasion of the launching workshop which was held at the Ministry of Waters and Forests of 26 to 28 May 2009.

The logical extension of this kickoff meeting was held September 23, 2010 and consisted of signing a joint declaration between the Gabonese Republic and the European Union, marking the start of negotiations for the conclusion of an Agreement Voluntary Partnership (VPA), with the ambition of

achieving the initialing of the agreement by the end of 2011.

#### Reminder on the FLEGT

The Action Plan on Forest Law Enforcement, Governance and Trade (FLEGT - Forest Law Enforcement, Governance and Trade), adopted in 2003, is the response of the European

Union to the problem of illegal logging forest and trade associated with it. Voluntary Partnership Agreements (VPA) constitute the cornerstone of this policy. The VPA provides the necessary framework in terms of legislation, systems, controls and verification procedures to ensure that all timber exports from Gabon to the European Union have been obtained, harvested, processed, transported and exported legally. Legal compliance of timber is demonstrated through a FLEGT and border control authorities of the European Union will

allow imports if shipments are covered by such authorization.

#### Negotiations

To begin the negotiations, a participatory process in-country, involving all stakeholders should be established. To do this, the three sectors, private, public and civil society should form themselves into college players, and be represented on the technical coordination committee was formed. NZE Mr. Nguema, Deputy Director General of Water Affairs and Forestry, chairs this committee. National facilitation to work with the various colleges is driven by Ms. Nyar Essimi was created to accompany the process.

The colleges will work on all technical matters related to the preparation of the agreement that the technical coordination committee will analyze and validate the system to define that offer Gabon to ensure that wood products in the country are in accordance with national laws.

The main elements of the system it will be defined are:

- The grid reference of legality;
- The control system of the supply chain (traceability);



Le ministre des Eaux et forêts, Martin MABALA et le représentant de l'Union Européenne, Thierry MATHYS paraphant l'Accord de Partenariat Volontaire/ The Minister of Water Affairs and Forestry, Martin Mabala and the representative of the European Union, Thierry MATHYS initialing the Voluntary Partnership Agreement

- The verification system of law;
- The structures responsible for implementing the system at key points.

Each component of this system will, as and when negotiated with the European Union at the appointment of specific negotiations. The approach will be interactive and will result in a precise and consensual system chosen and identification of actions to make it operational. After the initialing of the agreement, then begin a phase of consolidation of the system before the first FLEGT can not be issued.

**Contribution of the PAPPFG in the process**

The PAPPFG will contribute to the process initiated through active participation in two colleges:

At the college level in the public sector will support the government in the preparation of the grid of legality, the choice of the national system of traceability and clearing and upda-

ting the databases of the department.

At the level of private sector actors, it can serve as a platform for the college to support national facilitation. He will speak on the other hand, especially among small clusters of forest licenses enrolled in the project to raise awareness about the process and prepare them for the timber from their concessions to be produced pursuant to the requirements of laws and regulations. This will involve support of the owners based on information, support the compliance of their operations and by drawing up their plans.

Constraints on increasing the export of Gabonese wood make this successful operation a major challenge for the project and its partners.

*Eric FORNI, Responsable Gestion Durable, PAPPFG/ PAPPFG Manager, Sustainable Management Unit*

## Etat d'avancement du PAPPFG Progress overview of the PAPPFG

**A**ctuellement les superficies des permis enregistrés au PAPPFG totalisent 1 650 000 ha. En effet, les derniers retours au Domaine prononcés en Juin 2010, ont réduit cette enveloppe d'environ 300 000 ha par rapport aux enregistrements de Mai 2010.

Néanmoins, sur ces 1 650 000 ha, environ 600 000 sont résolument engagés dans une dynamique d'aménagement.

En effet, 8 Conventions Provisaires Aménagement Exploitation-Transformation (CPAET) sont d'ores et déjà signées et les travaux menant à l'élaboration du Plan d'Aménagement sont terminés, d'autres sont en cours d'exécution ou en phase de démarrage. Notons également le cas des permis intégrés à des CPAET déjà existantes où l'action technique et financière du PAPPFG a permis la réalisation des différentes étapes conduisant à l'élaboration du Plan d'Aménagement.

A ces 600 000 ha, s'ajoutent environ 800 000 ha de permis en cours de regroupement à différentes phases de ce processus. Il faut signaler que le processus de regroupement de permis débouchant sur la signature d'une CPAET est complexe et long, notamment lorsqu'il s'agit de nombreux titulaires et de surcroît en recherche de partenariat avec un exploitant forestier. Des négociations sont alors indispensables pour déterminer qui prendra à sa charge certains coûts liés à cet aménagement et les méca-

nismes de redistribution des revenus tirés de l'exploitation des permis. Fin 2009, le contexte survenu concernant l'interdiction d'exportation des grumes a également perturbé cette dynamique de négociation. Il est donc possible de penser qu'à la fin du Projet près de 1 400 000 ha de permis soient en aménagement durable ou en cours de finalisation de leur plan d'aménagement.

L'objectif initial du Projet étant de 2 500 000 ha, il resterait près d'un million d'hectares de permis forestiers à intégrer dans cette dynamique. La sensibilisation des titulaires de permis forestiers valides mais non inscrits encore dans une quelconque démarche d'aménagement reste encore à faire ; il faut également penser, pour arriver et même à dépasser cet objectif, à des zones (CPAET échues, zones libres) qui seraient nouvellement attribuées à des titulaires nationaux soucieux de conforter les superficies forestières afin d'être sûrs d'approvisionner les usines de transformation qu'ils projettent de mettre en place.

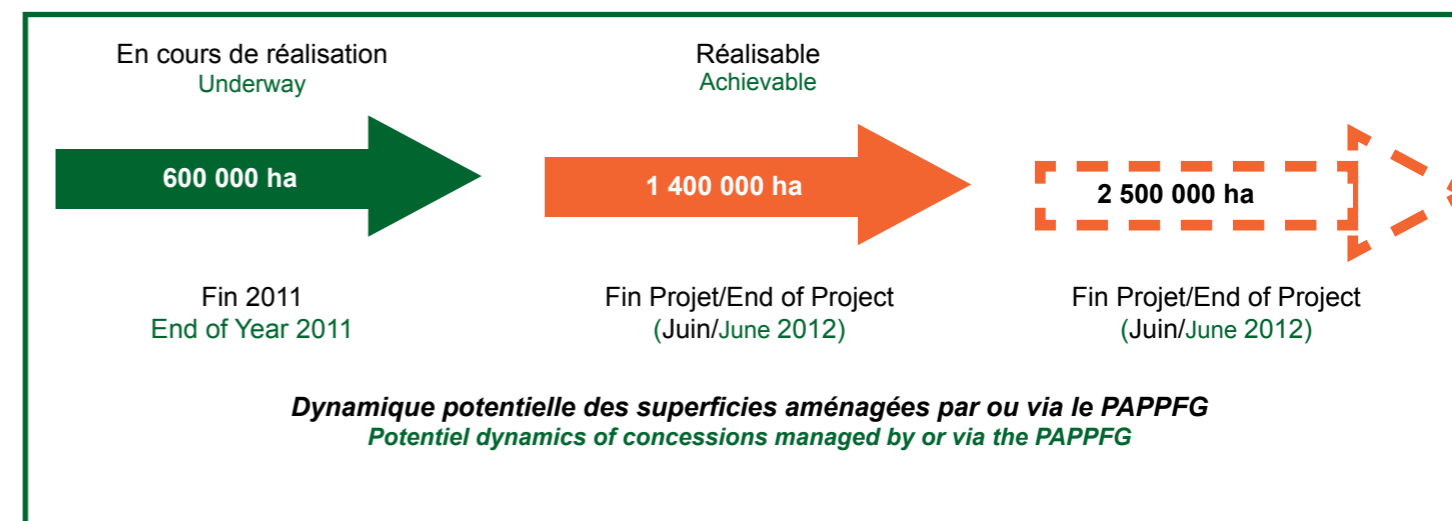
A la fin du PAPPFG (prévu pour juin 2012), la dynamique d'aménagement des petits permis attribués à des nationaux sera résolument engagée. Certes, l'objectif initial en termes de superficie ne sera pas atteint, mais pourra l'être dans les 2 ou 3 années suivantes par la vitalité imprimée par le Projet. Une cellule spéciale d'aménagement au sein du Ministère encadrant la poursuite de ce développement serait alors constituée.

Regroupements Groupings	Etat d'avancement Plans d'aménagement Management plan statut	Date/ (prévisionnelle) de dépôt du Plan d'Aménagement Date of submission	Superficie de la CFAD (ha) CFAD surface area * Or surface prise en charge par le PAPPFG/ Or surface taken care by the PAPPFG
FOREEX	Terminé/Completed	Juillet/ July 2010	135 000
BOKOUE LOBE	80%	Décembre/ December 2010	42 000
MAVOUNGOU	40%	Juin/ June 2011	55 000
TALIBOIS GIB BFI	10%	Décembre/ December 2011	176 000
BAYONNE IBNG		Décembre/December 2011	145 000
Permis encadrés dans UFABSO/PAPPFG- supported conces- sions in UFAs BSO	Terminé ou Déposé/Completed or submitted	Mars/March 2010	* 75 000
<b>Total</b>			<b>628 000</b>

**C**urrently the areas of permits recorded PAPPFG total 1.65 million ha. Indeed, the latest returns in the area voted in June 2010, reduced the amount of approximately 300,000 ha compared to records in May 2010.

Nevertheless, these 1.65 million ha, about 600 000 are firmly committed to a dynamic development. Indeed,

To these 600 000 ha, plus about 800,000 ha of permits being consolidated at different phases of this process. It should be noted that the process leading to grouping allowed the signing of a CPAET is long and complex, especially where many owners and additional research partnership with a forester. Negotiations are then needed to determine who will bear certain costs associated with this development and the mechanisms for redistribution



8 Operation Agreements Interim Planning Transformation (CPAET) are already signed and the work leading to the development of management plan are completed, others are running or starting up. Also note the case of integrated permits for existing CPAET where the action's technical and financial PAPPFG led to the completion of various steps leading to the development of management plan.

of income from operations permits. End of 2009, the context occurred concerning the prohibition on export of logs has also disrupted the momentum of negotiations.

It is therefore possible to think at the end of the Project nearly 1.4 million acres of permits are sustainable or nearing completion of their plan.

The initial objective of the Project being 2.5 million ha, he stayed close to one million hectares of forest concessions to be integrated into this dynamic. Awareness of forest licensees valid but not yet enrolled in any planning approach remains to be done, he must also think, to reach and exceed this goal, the areas (CPAET expired, free zones) that would newly assigned to the owners concerned national

to consolidate the forest area to be sure to supply processing plants they plan to implement.

At the end of PAPPFG (scheduled for June 2012), the dynamic development of small permits granted to

nationals will be firmly committed. Certainly, the initial objective in terms of area will be missed, but will be within 2 or 3 years following the vitality printed by the Project. A special planning cell within the Ministry supervising the prosecution of this development would be incorporated.

*Bureau Aménagement Forestier, PAPPFG, Forest Management Unit, PAPPFG / Philippe MORTIER, Conseiller Principal, PAPPFG, PAPPFG Principal Advisor*

## La problématique de l'exploitation des PGG dans le contexte de gestion durable des ressources forestières

### Logging in concessions acquired under mutual consent: an issue in the context of sustainable management of forest resources

**A** l'origine, le Permis de Gré à gré, en abrégé PGG était destiné à satisfaire les besoins locaux des populations rurales. Certains usages tels que : la fabrication des pirogues, la construction des habitations, du petit mobilier... avaient été identifiés.

C'est pourquoi il a été prévu une attribution par pieds et pour un nombre par personne qui ne devait pas dépasser quatre (4) pieds.

Il faut rappeler que la suppression des coupes familiales était compensée par la création des forêts communautaires. En effet, la pratique des coupes familiales ne correspondait plus à sa vocation initiale, elle a plutôt contribué à favoriser la prolifération d'une exploitation anarchique qui mettait en péril certains massifs forestiers dans la zone côtière notamment. S'agissant des conditions d'attribution, un décret pris en application fixe les modalités des articles 95 et 114 de la loi n°016/01 du 31 Décembre 2001

portant code forestier en République Gabonaise qui stipule que : Le PGG est délivré dans les forêts du domaine rural à des fins de transformation locale, aux seules personnes physiques de nationalité gabonaise y résidant de manière permanente. Le PGG est un titre d'exploitation d'un maximum de 50 arbres sur pied par personne. Il ne peut être attribué qu'un seul permis de gré à gré par personne au cours d'une année civile. Le PGG est individuel et non cessible. Il est valable 12 mois à compter de la date de sa signature sans possibilité de rachat ou de prolongation. Au terme de ce délai, les arbres encore sur pied sur ce permis font automatiquement l'objet d'un retour au Domaine public. Comme on peut le constater, l'objectif est de contribuer au développement local et de lutter contre la pauvreté dans les zones rurales. Mais, la réalité sur le terrain ne cadre pas avec les attentes suscitées par l'exploitation des PGG. En effet, les diverses missions de contrôle, d'encadrement technique et de suivi des opérations

forestières d'aménagement menées sur le terrain montrent une exploitation caractérisée par :

- Le non respect des règles de gestion durable et exercée hors des zones réservées ;
- L'absence des marques sur les souches et les grumes garantissant la traçabilité ou la légitimité sur la base du martelage par les agents de l'administration ;
- La destruction de l'environnement par des abatages non contrôlés, les pistes de débardage non planifiées qui causent des dégâts au niveau de la végétation, des sols, des cours d'eau, etc.
- L'étendue de la zone du PGG non circonscrite par des limites précises ou visibles, sources de dérapages graves ;
- Les véritables bénéficiaires sont dans la plus part des cas les exploitants forestiers, au détriment des villageois qui reçoivent à cet effet des rétributions dérisoires.

En conclusion la pratique des PGG devient une résurgence des coupes familiales utilisées par les opérateurs économiques pour échapper aux règles d'aménagement durable.

L'attribution des PGG, pour être en phase avec la loi et la notion de gestion durable, doit-être assujettie aux préalables suivants :

- Identifier et circonscire les parties du domaine forestier rural qui seront affectés au PGG ;
- Procéder au martelage avant attribution dans ces zones ;
- Procéder à des contrôles inopinés au cours de l'exploitation ;
- Vérifier après exploitation ;
- Sanctionner.

La poursuite de l'attribution des PGG, en dehors de ces préalables, nous éloignera du cadre fixé par le Code forestier et ouvrira la porte à l'exploitation illégale.

En effet, si nous examinons les attributions de l'année 2009. En prenant l'exemple de la province de l'Estuaire. Nous constatons qu'il a été attribué 200 permis de 50 pieds, Ce qui représente une production d'environ :  $200 \text{ pieds} \times 50 \text{ pieds} \times 5 \text{ m}^3/\text{pieds} = 50\,000 \text{ m}^3$ . Ceci correspond à la production annuelle de 3 petites exploitations forestières (1 500 m<sup>3</sup>/mois). Or ces PGG ont une validité de 1 an. Ils ne sont pas circonscrits dans une zone bien définie et sont exploités par plusieurs entreprises de catégories confondues. Toutes ces observations démontrent que les PGG sont l'une des causes majeures de l'exploitation anarchique en cours. De même, ils favorisent les dérapages et les

nombreuses spéculations qui se traduisent par les dépassements importants des quotas et le non respect des zones d'exploitations initialement prévues.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons conclure que tout comme les coupes familiales, les PGG ne profitent nullement aux populations locales, et ne cadrent pas avec la notion de gestion durable des forêts basée sur l'aménagement.

En revanche, seule l'application effective de l'article 251, qui fait obligation aux exploitants forestiers de verser des revenus aux communautés locales pendant toute la durée de rotation (20 à 30 ans) et la mise en œuvre des forêts communautaires, peut réellement aider le gouvernement gabonais à faire du secteur forestier un véritable levier de développement en milieu rural.

En effet, l'application de ces deux dispositions fondamentales pour les populations est susceptible d'apporter des solutions concrètes et efficaces pour lutter véritablement contre la pauvreté et déclencher un processus de développement durable et harmonieux des milieux ruraux.

Les objectifs socio-économiques, ne seront atteints que si nous nous attachons à des principes de gestion efficiente et responsable de nos ressources forestières, la seule voie sûre pour parvenir à un développement réel et profitable à tous.

**O** riginally, a concession acquired under mutual consent, abbreviated PGG, was designed to meet the local needs of rural populations. Some uses such as making canoes, construction of homes, small furniture ... had been identified.

Therefore it was proposed that a grant by feet and a number by someone who should not exceed four (4) feet.

It should be remembered that the abolition of family cuts was offset by the creation of community forests. Indeed, the practice of cutting family no longer fit its original purpose, rather it has contributed to promote the proliferation of unregulated exploitation that put at risk some forests in the coastal zone in particular.

Regarding the conditions of allocation, a fixed order under the terms of Articles 95 and 114 of Law No. 016/01 of 31 December 2001 concerning forestry code in the Gabonese Republic, which stipulates that: The PGG is issued in Rural Forest area for local processing, at the only benefit of individual Gabonese living there on a permanent basis. The PGG is a way of holding up to 50 trees per person on foot. It can not be assigned only one license over the counter person during a calendar year. The PGG is individual and nontransferable. It is valid for 12 months from the date of its signature without possibility of redemption or renewal.



After this period, the trees still standing on the permit are automatically subject to a return to the Public Domain.

As can be seen, the objective is to contribute to local development and fight against poverty in rural areas. But the reality on the ground does not tally with the expectations raised by the exploitation of PGG.

Indeed, the various tasks of monitoring, technical supervision and monitoring of forest management operations carried out on the ground show an operation characterized by:

- Failure to observe the rules of sustainable management and exercised outside of restricted areas;
- The lack of marks on stumps and logs to ensure traceability or legitimacy on the basis of hammering by administration officials;
- The destruction of the environment through uncontrolled logging, skid trails that cause unintended damage to the level of vegetation, soil, rivers, etc.
- The extent of the zone of PGG not circumscribed by definite limits or visible sources of serious blunders;
- The real beneficiaries are in most cases the loggers, to the detriment of villagers who receive remuneration therefor from trivial.

In conclusion, the practice of PGG is a resurgence of family cuts used by traders to evade the rules of sustainable development.

The allocation of PGG to be in line with the law and the concept of sustainable management must be subject to the following prerequisites:

- Identify and define parts of rural forest area to be assigned to PGG;
- Perform before hammering allocation in these areas;
- Carry out random checks during operation;
- Check after operation;
- Sanction.

The continued allocation of PGG outside these prerequisites

us away from the framework set by the forest code and open the door for illegal logging.

Indeed, if we examine the attributions of 2009. Taking the example of the province of the estuary. We note that it has been awarded 200 permits from 50 feet, which represents an output of about: 200 feet x 50 feet x 5 m<sup>3</sup> = 50,000 m<sup>3</sup>/pieds. This corresponds to the annual output of three small forest holdings (1,500 m<sup>3</sup> per month). However, these PGG can be operated only for 1 year. They are not confined in a clearly defined area and are operated by several companies of diverse categories. All these observations demonstrate that PGG is one of the major causes of the current unregulated exploitation. Similarly, they promote the slippage and the many speculations that result in significant overruns quotas and non-compliance areas of operation initially planned.

Given the above we can conclude that just as the cuts for families, PGG does not benefit local populations, and are not consistent with the concept of sustainable forest management based on the development.

However, only the actual application of section 251 which requires loggers to pay income to local communities throughout the rotation (20 to 30 years) and implementation of community forests may actually help Gabonese government to the forest sector a real lever for development in rural areas.

Indeed, applying these two fundamental rules for local populations is likely to provide concrete and effective solutions to fight against poverty and truly unleash a process of sustainable and harmonious development of rural zones.

The socio-economic objectives will only be achieved if we focus on the principles of efficient and responsible management of our forest resources, the only sure way to achieve real development and beneficial to all.

**Paulin MOUSSILA, Responsable Formation, PAPPFG/ PAPPFG, Training Programme Unit**  
**Nadège ANDEME, Adjointe Responsable Formation, Deputy Manager of the Training Unit**

## Atlas des industries de 1<sup>ère</sup> Transformation du bois

### Atlas of the timber primary sector

#### Outil d'information et d'aide à la décision

#### An information tool and support to decision-making

La transformation locale plus poussée du bois est l'un des axes majeurs sur lesquels se focalise la loi 16/01 du 31 Décembre 2001, qui porte code forestier en République Gabonaise.

mière transformation du bois. L'objectif de l'atlas est d'identifier les industriels situés à proximité des regroupements de petits permis encadrés par le Projet, de manière à favoriser la mise en place de partenariats, avec comme

finalité d'orienter la production vers une transformation locale à proximité des lieux d'exploitation ; donc de minimiser les coûts de transport et d'assurer l'écoulement de la production dans les meilleures conditions économiques. Un stage d'ingénieur ENGREF sur cette thématique a collecté de nombreuses données et initié la production de cet atlas.

Sa réalisation a nécessité

de nombreuses missions de terrain pour la collecte des informations puis un travail de bureau pour l'élaboration d'une base de données et la conception cartographique. A cela s'ajoutent des réunions de concertation fréquentes avec la Direction du Développement des Industries et Commerce du Bois (DDICB).

Une première version de l'atlas a été publiée en



Usine de placage : plating mill

Aujourd'hui, l'industrialisation de la filière bois est au cœur de l'actualité, parce que constituant une option sérieuse de développement économique pour le Gabon.

Dans ce contexte, le Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais (PAPPFG) dispose d'un outil d'information et d'aide à la décision au travers d'un atlas des industries de pre-

décembre 2009 sur la base des données récoltées en 2008 et 2009. Elle recense soixante dix sept (77) unités de première transformation dont cinquante cinq (55) appartiennent aux secteurs industriel ou semi-industriel.

Les unités industrielles sont représentées par provinces sur neuf (9) cartes au format A3 et sur un poster grand format permettant une vue générale.

La première version de l'atlas a été remise officiellement à la Direction Générale des Eaux et Forêts au mois de Janvier 2010.

Eu égard au contexte actuel interdisant l'exportation de grumes et promouvant la transformation locale, l'actualisation de cet atlas devra se faire périodiquement pour tenir compte des évolutions de ce secteur en pleine effervescence.

Au troisième trimestre 2010, la DDICB appuyée par le PAPPFG a mené des missions sur le terrain qui permettront entre autre de mettre à jour la base de données cartographiques et de publier prochainement la version 2 de l'atlas.

**F**urther local processing of wood is a major strand which focuses on the law of December 31, 2001 16.01, which covers forestry code in the Gabonese Republic.

Today, the industrialization of the timber is at the heart of the news, because constituting a serious option for economic development in Gabon.

In this context, the Project Management of Small Forest Permit Gabon (PAPPFG) has a tool for information and decision support through an atlas of primary processing industries of wood.

The aim of the atlas is to identify industries operating in the vicinity of groupings supported by the Project. This will facilitate the development of partnerships, with the purpose of orienting production towards local processing proximity to places of business, so to minimize transportation costs and ensure the flow of production in the best economic conditions.

An ENGREF engineering intern on this topic has collected many data and initiated the production of the atlas. Its implementation has required many field trips for collecting information and office work to develop a database and cartographic design. There are also frequent coordination meetings with the Swiss Agency for Development of Industries and Commerce du Bois (DDICB).

A first version of the atlas was published in December 2009 based on data collected in 2008 and 2009. It identifies and seventy seven (77) units whose primary fifty five (55) belong to the industrial or semi-industrial.

The industrial units are represented by the nine provinces (9) maps in A3 format and on a large poster for an overview. The first version of the atlas has been officially submitted to the General Directorate of Forestry in the month of January 2010.

Given the current ban on log exports and promoting local processing, the updating of this atlas will be made periodically to reflect developments in this booming sector.

In the third quarter of 2010, supported by DDICB PAPPFG conducted field missions, which will amongst other things, update the map database and publish soon version 2 of the atlas.

**Vincent FESNEAU et Freddy MEKA, Bureau SIG, PAPPFG / PAPPFG, GIS Unit**

## Industrialisation des petits opérateurs économiques nationaux de la filière bois

### Industrialization of small traders, the national timber industry

**L**es PME/PMI au Gabon sont d'une grande importance au niveau économique, à en juger par leur nombre et les emplois qu'elles génèrent. Dans le souci de pérenniser ces activités, le Gouvernement, en matière de soutien aux PME /PMI, a poursuivi les objectifs suivants :

- Promouvoir l'esprit d'entreprise des nationaux ;
- Assurer l'organisation et la nationalisation du secteur des PME-PMI ;
- Faire participer ces entreprises au développement des zones rurales ;
- Faire émerger les PME-PMI capables de produire des biens et services de substitution aux importations.

Malheureusement, ces objectifs n'ont pas encore été atteints pour plusieurs raisons :

- Absence de formation et de culture d'entreprise ;
- Insuffisance des incitations publiques au développement de l'entreprise ;
- Inadaptation des structures d'encadrement créées.

Au regard de ce qui précède, le secteur forêt/bois n'échappe pas à cette réalité. Qu'il s'agisse de l'exploitation forestière ou de l'industrie de transformation du bois, les structures détenues par les expatriés sont de 82,56%.

En ce moment de l'industrialisation de la filière

bois, de gestion durable par l'aménagement forestier et de l'interdiction de l'exportation des grumes, quels sont les voies et moyens possibles pour éviter l'éviction des opérateurs économiques nationaux dans la filière bois ? Quelles sont les mesures idoines prises pour



*La politique du Gouvernement vise à valoriser.../ Government policy aims to promote ...*

les maintenir au vu des nouvelles orientations politiques exprimées par le Gouvernement ? Dans le contexte actuel, pour renverser la tendance et maintenir davantage les nationaux dans la filière bois, la politique du gouvernement, plus que par le passé, doit viser prioritairement à valoriser la ressource par une transformation plus poussée du bois à forte valeur ajoutée, en vue de créer des emplois et surtout d'accroître la contribution du secteur au PIB.

Toutefois, il convient de constater qu'un certain

nombre des textes régissent actuellement la mise en valeur du domaine forestier permanent et règlemente la promotion des PME/PMI au Gabon.

La loi 016/2001 du 31 décembre 2001, portant Code forestier en République Gabonaise, à travers son article 221, décline les objectifs poursuivis par l'industrialisation du secteur forestier. Celle-ci vise notamment :

- La promotion de l'utilisation rationnelle des produits ligneux ;
- Le financement de la gestion durable des forêts ;
- La création de la valeur ajoutée et des emplois ;
- Le développement des industries du bois ;
- L'augmentation du produit intérieur brut ;

L'arrêté n°331/MEFBP/SG/DGCDI du 25 septembre 2000 portant mesures d'accompagnement à l'industrialisation de la filière bois. Cet arrêté pris en application de la loi 15/98 du 23 juillet 1998 portant charte des investissements en République Gabonaise vient aussi en appui des orientations gouvernementales en matière d'aménagement durable des forêts et de la politique d'industrialisation de la filière bois, il édicte des dispositions spécifiques touchant le domaine fiscal, notamment :

- L'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation du matériel et équipement spécifique à la transformation du bois ;
- la réduction des droits de douane de 10% applicable sur présentation d'un dossier.

Enfin, La loi 016/2005 portant promotion des PME et PMI, celle-ci vise à susciter l'esprit d'entreprise de la part des Gabonais par la mise en œuvre d'un régime particulier de PME/PMI instituant des mesures incitatives notamment :

- l'accès aux organismes publics de financement ;
- la priorité d'accès aux marchés publics ;
- l'exonération pendant cinq ans de l'impôt sur les bénéficiaires et des taxes de douanes sur les intrants, conformément aux textes en vigueur.

### 1/-Situation de l'industrie de transformation du bois

#### a) Transformation primaire et secondaire

Le nombre des unités de transformation en activité sur l'ensemble du territoire national est de 86, tout segment d'activité confondu.

Aujourd'hui, on compte 71 usines du segment sciage (82,56% dont 34% du secteur artisanal), 10 usines du segment placage, et 5 unités du segment contreplaqué.

#### En termes de sectorisation :

PRODUCTION	NIVEAU
Production supérieure ou égale à 1000 m³/mois	Industriel
Production comprise entre 500 et 1000 m³/mois	Semi Industriel
Production inférieure ou égale à 500 m³/mois	Artisanal (entièrement détenu par les gabonais)

(Source : DDICB 2009)

#### Les usines existantes dans les provinces du Gabon :

PROVINCE	USINES EXISTANTES
Estuaire et Ogooué Maritime	55,71%
Woleu-Ntem	10%
Moyen Ogooué, Ngounié et l'Ogooué-Ivindo	*18,57%
Haut Ogooué	7,14%
Ogooué-Lolo	5,71%
Nyanga	2,85%

(Source : DDICB 2009)

\*Total cumulé

#### b) Transformation tertiaire

Le troisième niveau de transformation du bois comporte principalement les unités de petites et moyennes industries très en vue dans les principales villes du Gabon. Une enquête menée en 2008 (DDICB) a révélé l'existence de 450 unités de transformation dont plus de 75%

appartenant à des expatriés exerçant dans les domaines de la menuiserie, de l'ébénisterie et la tapisserie. Elles sont généralement caractérisées par :

- De très petites tailles et de très faibles capacités ;
- Une dissémination à travers les principales communes du pays ;
- Leur très faible capital ;
- Leur technologie rudimentaire ;
- Leur niveau de spécialisation (principalement dans la construction de l'habitat, l'ameublement et autres travaux de décoration) ;
- La destination de leur production : le marché local ;
- La niche de main d'œuvre importante utilisée (pour 1300 emplois créés dont plus de 60% d'expatriés) ;
- Leur statut (de nombreuses unités évoluent dans le secteur informel).

### 2/- Organisation des Petites et Moyennes Entreprises Forestières (PMEF)/Petites Moyennes Industries Forestières (PMIF) locales

De manière générale, les PMEF/PMIF travaillent en vase clos. Aussi, elles n'ont ni association ni syndicat. Ce n'est pas faute d'avoir essayé d'après les acteurs, mais parce qu'ils ne se sont jamais accordés sur les principes de base de la création d'une telle structure. Ainsi, plusieurs tentatives d'organisation ont échoué. Il faut à priori dire que cette situation s'explique par l'absence chez certains opérateurs d'un agrément, d'un nom commercial et d'une fiche de circuit délivrés par le Ministère du Commerce. En plus, le manque d'organisation empêche les petits opérateurs économiques d'avoir des facilités d'accès aux services d'appui disponibles.

### 3/-Mesures d'accompagnement pour le maintien des nationaux dans le secteur :

- Mettre en place des avantages fiscaux pour les investissements à réaliser au cours des trois prochaines années à savoir : une exonération totale des droits d'entrée pour le maté-

riel et autre équipement importés ;

- Mobiliser un fonds qui conviendrait mieux aux besoins spécifiques des PMEF/PMIF, car ils sont dotés des capacités moyennes de production, en dehors des 20 milliards FCFA annoncé par le gouvernement ;
- Encourager et développer la formation (initiale et continue) dans les domaines techniques, technologiques, commerciales et l'utilisation de nouveaux moyens de communication ;
- Apprendre davantage des partenaires commerciaux plus expérimentés dans le domaine de l'exportation ;
- Rechercher l'intégration et établir des liens commerciaux dans d'autres pays en développement ;
- Créer une structure de qualification, capable de transférer des connaissances pratiques pour toute la chaîne de production ;
- Etablir des accords de coopération au niveau national et international, afin de collecter des ressources techniques et financières pour soutenir le développement de l'industrie de transformation ;
- Etablir des mécanismes pour faciliter l'accès à la ressource forestière en garantissant l'approvisionnement de matière première pour l'industrie du bois ;
- Solidifier la performance des institutions publiques qui disposent de pouvoir pour dynamiser le développement des industries de transformations ;
- Développer le niveau de productivité et de la production de l'industrie de transformation primaire, compatible avec la production forestière ;
- Elargir et renforcer les capacités de séchage ;
- Améliorer la qualité du bois scié produit et réduire les niveaux de gaspillage du bois dans la transformation industrielle ;
- Mettre en place des modes d'organisation des petites et moyennes entreprises de l'industrie forestière en organismes (Syndicats et Offices de producteurs et transformateurs de bois) liés à l'exploitation forestière ; au transport routier et fluvial ; à la transformation industrielle du bois ; à la commercialisation.

Objectifs de ces organismes :

- représentation des membres à tous les niveaux tant local, provincial que national ;
- défense des intérêts des PME et de ses actionnaires sur les questions forestières et industrielles les concernant ;
- unification et coordination des actions des syndicats et offices affiliés ;
- diffusion d'information et conseils techniques aux entrepreneurs directement, sous forme de bulletin ;
- diffusion des services techniques pour l'aménagement durable des forêts ;

elles représentent un potentiel d'innovation et de dynamisme intéressant. Le Gouvernement et les bailleurs de fonds doivent, dès à présent, réfléchir à la place à donner à ce secteur, des stratégies de professionnalisation et d'association/complémentarité entre grandes industries et PMEF/PMIF.

Le secteur informel (scieurs de long, artisans fabricants de meubles...) ne fait pas l'objet d'une connaissance adéquate, ni d'une stratégie d'intégration et de professionnalisation. Ce secteur satisfait la majorité sinon l'essentiel des besoins domestiques et prélève d'importantes quantités de bois que les statistiques nationales ignorent.

Or à quelques exceptions près, les administrations ignorent les volumes utilisés et la valeur créée par ce secteur.



...la ressource par une transformation locale plus poussée du bois/ ... the resource by further local processing of wood

**S**MEs/SMIs in Gabon are of great importance to the economic level, judging by their numbers and the employment they generate. In order to sustain these activities, the Government, in supporting the SMEs/SMIs, has the following goals:

- Promoting entrepreneurship nationals;
- Ensure the organization and the nationalization of the SMEs/

- SMIs sector;
- Engage the business development of rural areas;
- To emerge SMEs/SMIs able to produce goods and services import substitution.

Unfortunately, these objectives have not yet been achieved for several reasons:

- Lack of training and corporate culture;
- Lack of government incentives to business development;

- diffusion de l'information sur le développement de nouveaux marchés.

**Conclusion**

Le développement de l'industrie du bois ne doit pas reposer uniquement sur la grande industrie mais aussi sur les PMIF. C'est pourquoi, le potentiel de ces petites entreprises ne doit pas être négligé ou sous-estimé, car

- Inadequate management structures created.

In view of the foregoing, the sector forest / wood is not immune to this reality. Whether logging or industrial wood processing, the structures are held by expatriates of 82.56%.

At this time of the industrialization of timber from sustainable forest management and by the prohibition on the export of logs, what are the possible ways and means to prevent the eviction of traders in the national timber? What are the appropriate measures taken to keep the light of new policy guidelines expressed by the Government?

In the present context, to reverse the trend and keep more nationals in the timber industry, government policy, more than in the past, must primarily aim to enhance the resource by further processing of wood with a high added value, to create jobs and especially to increase the sector's contribution to GDP.

However, it should be noted that a number of texts currently govern the development of the permanent forest estate and regulates the promotion of SME / SMIs in Gabon.

Law 016/2001 of 31 December 2001 on the Forest Code in the Gabonese Republic, through its Article 221, accepts the objectives of the industrialization of the forestry sector. This shall include:

- Promoting the rational use of wood products;
- Funding for sustainable forest management;
- The creation of value added and employment;
- The development of wood industries;
- The increase in gross domestic product.

Order N° 331/MEFBP/SG/DGCDI 25 September 2000 on measures to support the industrialization of the wood. This Order made under the Law 15/98 of 23 July 1998 Investment Charter of the Gabonese Republic will also support the government guidelines for sustainable forest management and industrialization policy of the timber, it lays down specific provisions regarding tax matters, including :

- The exemption from value added tax on imports of equipment and special equipment for processing wood;
- Reduction of customs duties of 10% applicable on presentation of a case.

Finally, Law 016/2005 on the promotion of SMEs and SMIs, it aims to foster entrepreneurship by the Gabonese by implementing a special scheme for SMEs establishing incentives, in particular:

- Access to public funding;
- Priority access to public contracts;
- Exemption for five years of income tax and customs taxes on inputs, in accordance with existing regulations.

**1/-Situation the wood processing industry**

**a) Conversion of primary and secondary**

The number of processing units in operation across the country is 86, while segment confused. Today, there are 71 factories saw segment (82.56%, 34% of the artisanal sector), 10 mills segment plating, and 5 units of plywood segment.

**The sector categories**

PRODUCTION	CATEGORY
Production higher or equal to 1000 m³/month	Industrial
Production between 500 and 1000 m³/month	Semi-industrial
Production lower or equal to 500 m³/month	Artisanal (entirely owned by nationals)

(Source : DDICB 2009)

**Existing factories in the nine provinces of Gabon**

PROVINCES	EXISTING FACTORIES
Estuaire nad Ogooue Maritime	55,71%
Woleu-Ntem	10%
Moyen Ogooué, Ngounié et l'Ogooué-Ivindo	*18,57%
Haut Ogooué	7,14%
Ogooué-Lolo	5,71%
Nyanga	2,85%

(Source : DDICB 2009)

\*total inclusive

**b) Tertiary processing**

The third level of wood processing units comprises mainly small and medium industries in the public eye in the main cities of Gabon. A survey in 2008 (DDICB) revealed the existence of 450 processing units with more than 75% owned by expatriates working in the fields of carpentry, woodworking and upholstery. They are generally characterized by:

- Very small size and low capacity;
- A spread throughout the main towns of the country;
- Their very small capital;
- Their low-tech;
- Their level of expertise (mainly in housing construction, furniture and other decorative work);
- The destination of their production: the local market;



- The niche of labor-intensive use (for 1300 jobs created over 60% of expatriates);
- Their status (many units operate in the informal sector).

### 2/-Organisation SMFEs / local SMFIs

In general, SMFEs / SMFIs working in isolation. Also, they have no association or union. It's not for lack of trying by the actors, but because they have never agreed on the basics of creating such a structure. Thus, several attempts have failed organization. We must say a priori that this is due to the absence of certain traders a license, trade name and a circuit card issued by the Ministry of Commerce.

In addition, the lack of organization prevents small traders, to have easy access to support services available.

### 3/-Mesures support for maintaining national sector:

- Establish tax incentives for investments to achieve over the next three years ie a total exemption of import duties for equipment and other equipment imported;
- Mobilize funds that would be more appropriate to the specific needs of SMFEs / SMFIs because they are equipped with average production capacity outside of CFAF 20 billion announced by the Government;
- Encourage and develop training (initial and continuing) in technical, technological, trade and use of new media;
- Learn more trading partners experienced in the field of export;
- Search integration and trade ties in other developing countries;
- Create a qualification structure, capable of transferring practical knowledge to the whole production chain;
- Make arrangements for cooperation at national and international levels, to collect technical and financial resources to support the development of processing industry;
- Establish mechanisms to facilitate access to forest resources by ensuring the supply of raw material for the timber industry;
- Solidify the performance of public institutions that have power to promote the development of processing industries;

- Expand the level of productivity and production of the primary processing industry, compatible with forest production;
- Expand and strengthen the capacity of drying;
- Improve the quality of sawn wood product and reduce levels of waste wood in industrial processing;
- Develop organizational methods for small and medium enterprises in the forestry industry organizations (trade unions and offices of producers and wood processors) associated with logging, road and river transport; industrial processing of wood marketing.

Objectives of these organizations:

- Representation of members at all levels both locally, provincially and nationally;
- Defending the interests of SMEs and its shareholders on matters concerning industrial and forestry;
- Unification and coordination of trade unions and affiliated offices;
- Dissemination of information and technical advice to contractors directly in the form of ballot;
- Dissemination of technical services for the sustainable management of forests;
- Dissemination of information on developing new markets.

### Conclusion

The development of the timber industry should not rely solely on big industry but also on SMFIs.

Therefore, the potential of these small businesses should not be overlooked or underestimated, because they represent a potential for innovation and dynamism interesting.

The Government and donors must therefore now consider the place to give the sector, strategies for professional and association / complementarity between large industries and SMFEs/ SMFIs.

The informal sector (sawyers, artisan furniture makers...) does not receive adequate information, or a strategy of integration and professionalization. This area met most if not most domestic needs and collects large quantities of wood that national statistics do not. Yet with some exceptions, the government ignoring the volumes used and the value created by this sector.

*Direction du Développement des Industries et du Commerce du Bois (DDICB) / Development Directorate of Industries and Timber Trade (DDICB)*

## La mission de soutien du PAPPFG à l'industrialisation des petits opérateurs économiques Gabonais

### The PAPPFG Support Mission: Improving Industrial Capacities for Gabonese small scale Operators

**A** la demande du Ministère des Eaux et Forêts et avec le soutien de l'Agence Française de Développement (AFD), une mission de soutien à la Direction du PAPPFG s'est déroulée au Gabon du 10 juin au 7 juillet 2010, sous la conduite de Bernard Casagne, Expert Filière Bois, Directeur de FRM et de Pierre Gay, Expert Economie et Industrie du Bois, responsable du Département Industrie du Bois de FRM.

Cette mission fut motivée par les conséquences de la décision en novembre 2009, du chef de l'Etat, d'interdire l'exportation des grumes et par conséquent de transformer la richesse forestière du Gabon sur le territoire national. La soudaineté de cette mesure a d'abord déstabilisé le secteur forestier des petits permis, puis fortement préoccupé. Le PAPPFG, en droite ligne avec les orientations données par son Ministère de tutelle, a décidé d'être proactif en entreprenant une action solidaire d'assistance à une démarche d'industrialisation accélérée, encore plus délicate à conduire chez les petits opérateurs nationaux.

### Etat des lieux

L'arrêt des exportations de grumes a eu un effet immédiat sur le fonctionnement habituel du marché

et sur sa régulation, avec des flux perturbés, ralentis par la faiblesse du tissu industriel local de transformation, avec notamment des stocks de grumes en souffrance (restés en forêt le plus souvent), qui ne trouvent pas d'acquéreurs. Le résultat de cette situation se traduit par des trésoreries très tendues et, en corollaire, de grandes inquiétudes quant à l'avenir des PME (Petites et Moyennes Entreprises Forestières) de la filière bois gabonaise. Si la décision a surpris et perturbé les prévisions, il importe de réagir avec calme et méthode : la transformation sur place de la matière première était à prévoir, mais le calendrier a été bouleversé. Il faut donc s'adapter à une accélération du processus.

### Enjeux de la mission d'assistance technique

Les enjeux sont contenus dans le caractère vital de la poursuite des regroupements de petits permis forestiers et dans la consolidation des engagements dans l'aménagement durable. Il s'agit donc de conforter les acquis du PAPPFG, qui est un projet « pionnier », c'est-à-dire qu'il n'a pas d'équivalent aujourd'hui dans le monde. La réaction doit être contenue dans un plan d'actions très structuré et inscrit dans une volonté politique forte de soutien au mouvement d'industrialisation.

## Axes de travail

Ils ont été établis au démarrage de la mission pendant le séminaire de 2 jours, auquel participaient 14 PME, adhérentes au PAPPFG, représentant une superficie forestière de l'ordre de 800 000 ha. Après une analyse, au cas par cas, de l'état des lieux, 3 axes principaux de travail ont été dégagés :

- Définir les mesures prioritaires d'accompagnement à l'industrialisation spécifiques aux petits permis ;
- Fournir un appui aux premiers dossiers disponibles en cours de préparation et de montage de dossiers industriels par certaines PME ;
- Amender l'initiative déjà engagée par le Projet de création très rapide du Bureau Industrialisation permanent au PAPPFG ;

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de travail intensif et les consultants peuvent affirmer qu'ils ont travaillé avec de véritables entrepreneurs. Le groupe s'est clairement positionné comme une force de proposition, partenaire de plein droit de la politique forestière du pays.

Des échanges avec la Direction du Développement des Industries et du Commerce du Bois, rattachée à la Direction Générale des Eaux et Forêts ont permis d'aller plus loin encore dans la compréhension de la situation actuelle et dans la recherche des solutions de soutien à cette filière économique.

## Mesures prioritaires d'urgence pour l'accompagnement à l'industrialisation, spécifiques aux petits permis forestiers

Dans un contexte particulier de grandes difficultés, le plan d'actions proposé traduit très clairement les préoccupations d'un groupe d'entrepreneurs nationaux de la filière bois qui se sont lancés dans l'aménagement durable de leurs forêts et qui sont décidés maintenant à s'engager dans un processus d'industrialisation accélérée. Les mesures prioritaires d'aide demandées se font sur cinq plans :

1. Accès au financement par la création d'un fonds spécifique, mis en place par l'Etat

gabonais, sous forme de prêt à moyen terme, réservé aux nationaux engagés dans le PAPPFG.

2. Mesures fiscales et parafiscales (avec sept points proposés) concernant l'exonération des droits de douanes sur les équipements importés, les suppressions de TVA sur le gazole et les dépenses d'investissement, la réduction du tarif de l'électricité, etc, mesures qui ont un effet bloc en étant destinées à l'allègement des trésoreries ;
3. Mesures incitatives de soutien à l'investissement industriel et à la transformation poussée du bois par les petits opérateurs économiques ;
4. Régulation du marché des grumes échangées sur le territoire national, favorisant l'accès des productions grumières issues des petits permis forestiers engagés dans le processus d'aménagement, à la transformation industrielle du bois ;
5. Décisions politique forte pour promouvoir l'utilisation du bois dans les marchés publics.

L'accès au financement est considéré par tous comme la mesure phare de toutes les propositions. Elle est aujourd'hui le point bloquant vers un processus d'industrialisation maîtrisée.

La mission a souligné de manière appuyée, le caractère urgent que revêtent ces mesures d'accompagnement. C'est dans ce contexte que le Ministère des Eaux et Forêts a fait adopter par le Conseil des Ministres du 11 Octobre 2010, le projet de décret qui dispose que les ressources budgétaires sont affectées à un fonds avec pour principale mission le financement de la promotion de l'industrialisation de la filière bois et le même décret fixe les règles et les conditions d'accès à l'appui par l'Etat à l'industrialisation de la filière bois.

## Création du Bureau Industries du Bois (BIB) au sein du PAPPFG

C'est un des points les plus importants de la mission. Le Bureau Industries du Bois sera opérationnel en fin de deuxième semestre 2010 et

accompagnera les PME réunies au sein du PAPPFG dans leur processus d'industrialisation. Par cette action, ce nouveau Bureau œuvre notamment pour le maintien de nationaux dans la filière bois (titulaires de permis et PME).

### • Les axes d'interventions

L'accompagnement des acteurs de la filière bois proposé par le Projet va s'articuler autour de six axes d'intervention :

- Un premier axe va permettre de mieux connaître les industries existantes, et de les inscrire dans une démarche d'amélioration de leurs performances et de développement de leurs capacités de transformation ;
- Un deuxième axe à travers lequel, le Projet accompagnera les titulaires de petits permis regroupés au sein des CFAD dans la création et le développement d'un outil industriel ;
- Un troisième axe lié aux deux précédents va permettre de mettre en place une politique de formation-action adaptée à la problématique de l'industrialisation ;
- Un quatrième axe où le Projet étudiera et organisera la constitution de pôles industriels régionaux à destination des CFAD du PAPPFG ;
- Un cinquième axe, qui analysera, développera et améliorera les relations et synergies existantes entre gros et petits exploitants forestiers et entre ces derniers et les grosses unités industrielles de transformation du bois implantées au Gabon, et la SNBG ;
- Enfin, un sixième axe d'action, transversal, sur toute la durée et les actions du Projet, consistera à capitaliser les acquis au sein des PME et des services de la DGEF.

### • Le rôle clé de la formation

C'est un axe d'intervention qu'a été jugé primordial. En effet, s'il est relativement aisé de produire un projet de développement et de définir les équipements qui sont nécessaires, il faut se rendre compte qu'actuellement, une des grosses difficultés sur le terrain est de recruter le personnel qualifié, adapté aux opérations de

mandées par les processus de transformation. Nous considérons que c'est l'investissement prioritaire et qu'il va nécessiter une réflexion collective importante. Tout pays a besoin de ressources humaines qualifiées pour assurer son développement socio-économique. De là découle la position centrale que la formation professionnelle devra occuper dans le projet qui nous intéresse. Il s'agira de promouvoir des formations-actions, en contact direct avec le terrain, délivrées par des intervenants chevronnés, ayant un passé professionnel avéré et ancré dans un contexte similaire.

### • Compétences à mobiliser

Le Bureau Industrialisation doit se concevoir comme un lieu privilégié où les titulaires de petits permis trouveront un accompagnement complet, efficace et rapide à l'entrée dans le processus d'industrialisation, voire des solutions directes pour certaines de ses implications (le montage des dossiers de financement notamment). Dans le cadre de l'assistance technique globale à l'appui à l'industrialisation des PME du PAPPFG, et à la formation de leurs dirigeants et du personnel de ces entreprises, il est prévu la constitution d'une équipe permanente chargée de mettre en œuvre les différentes opérations inscrites au Programme du Bureau Industrialisation :

- le responsable du Bureau : Ingénieur Bois et Industrie du Bois, Formateur (expatrié) ;
- 3 cadres techniques nationaux formateurs : 2 ingénieurs Bois et Process industriel et 1 économiste-fiscaliste,
- 1 agent administratif, spécialiste du montage des dossiers de financement.

Le Groupement chargé de la mise en œuvre du projet assurera la cohérence et la complémentarité de l'équipe permanente, et consolidera le tout par une activité forte de backstopping tout au long du Projet.

L'assistance technique et les missions d'appui aux formations court terme concerne exclusivement des appuis ponctuels nécessitant un niveau de technicité élevé dans un domaine très précis de la transformation industrielle poussée du bois.

**Suites de cette mission**

Concernant le Plan de mesures d'urgence, la direction du PAPPFG a produit un document qui a fait l'objet d'une édition spécifique et qui a été transmis au Ministère des Eaux et Forêts. S'agissant des premiers dossiers d'investissements industriels, la mission a eu connaissance de trois projets, instruits par des opérateurs économiques nationaux qui sont dignes du plus grand intérêt. Il est en effet remarquable que les degrés d'élaboration des produits envisagés par ces trois entrepreneurs, se situent au-delà de certains groupes dits « internationaux », avec des projets de maisons bois, de fabrication de meuble, de production de parquet et de production de composants en bois massif reconstitué. Pour ce qui concerne la mise en place du Bureau Industries du Bois au sein du PAPPFG, la mission rappelle que cette structure est un exemple unique en Afrique (et certainement ailleurs) et qu'il est important d'en faire une **REFERENCE INTERNATIONALE**, c'est-à-dire un véritable pôle d'excellence. La phase administrative de mise en place de cette nouvelle compétence au Projet est en cours. Elle a déjà reçu le soutien du Ministère des Eaux et Forêts et de l'AFD.

**A**t the request of the Ministry of Waters and Forests and with the support French Agency of Development (AFD), a mission support to the Directorate of PAPPFG held in Gabon from 10 June to 7 July 2010, under the leadership of Bernard Cassagne, Expert Track Wood, Director of FRM and Peter Gay, Expert & Forest Economy, head of the Department of Wood Industry FRM.

This mission was motivated by the consequences of the decision in November 2009, the Head of State, to prohibit the export of logs and therefore transform the rich forests of Gabon in the country. The suddenness of this measure was first destabilized the forestry permit small and deeply concerned. The PAPPFG, in line with guidance given by his Ministry, has decided to be proactive in undertaking a joint action to support a process of accelerated industrialization, even more difficult to drive in smaller national operators.

**Overview**

The stop log exports had an immediate effect on the normal functioning of the market and its regulation, with

flows disrupted, slowed by the weakness of local industrial processing, including stocks of outstanding logs (kept in forest most often), who can not find buyers. The result of this situation results in very tense and treasuries, as a corollary, major concerns about the future SMFE (Small and Medium Business Forestry) of the Gabonese timber.

If the decision has surprised and upset forecasts, it is important to react calmly and method: local processing of raw material was to be expected, but the schedule has been disrupted. We must therefore adapt to an accelerated process.

**Mission of the technical assistance**

The stakes are contained in the vital nature of the continuing consolidation of small logging permits and the consolidation of commitments in sustainable management. It is therefore to consolidate the gains of PAPPFG, which is a project «pioneer», that is to say that it has no equivalent in the world today. The reaction must be contained in a plane of highly structured and included in a strong political movement in support of industrialization.

**Areas of work**

They were established at the start of the mission during the 2-day seminar, attended by 14 SMFEs PAPPFG adherent to representing a forest area of about 800 000 ha.

After analysis, case by case, the state of play, 3 main areas of work were identified:

- Identify priority actions to support industrialization specific small license;
- Provide support to the first available records in preparation and editing of records by certain industrial SMFEs;
- Amend the initiative already undertaken by the Project to create very rapid industrialization of the Bureau Permanent PAPPFG;

The work took place in an atmosphere of hard work and consultants can say they worked with real entrepreneurs. The group has clearly positioned itself as a force of proposal, full partner of the country's forest policy.

Exchanges with the Swiss Agency for Development of Industries and Commerce du Bois, attached to the Directorate General of Water Affairs and Forestry have to go further in understanding the current situation and finding solutions to support this sector economy.

**Urgent priority action for the accompanying industrialization to meet the specific needs of small logging permits**

In a particular context of major challenges, the proposed action plan reflects very clearly the concerns of a group of domestic entrepreneurs in the timber industry who are engaged in the sustainable management of their forests and are now determined to engage in a process of accelerated industrialization.

Priority actions are requested assistance in five areas:

1. Access to finance by creating a special fund set up by the Gabonese government, in the form of medium-term loan, reserved for nationals engaged in PAPPFG.
2. And quasi-fiscal measures (with 7 points proposed) regarding the exemption of customs duties on imported equipment, the VAT cuts on diesel and capital expenditures, reducing the electricity tariff, etc., measures which have an effect block is intended for relief of the treasury;
3. Incentives to support industrial investment and the further processing of wood by small traders;
4. Market regulation of logs traded on the national territory, promoting the access of log production from small logging permits in the process management, industrial processing of wood;
5. Strong political decisions to promote the use of wood in public procurement.

Access to finance is widely regarded as the key measure of all proposals. Today it is the blocking point to a controlled process of industrialization.

The mission stressed so supported, the urgency that these are measures. It is within this context that the Ministry of Waters and Forests was adopted by the Council of Ministers of 11 October 2010, the draft decree stipulates that the budget resources are allocated

to a fund for financing the core mission of promoting industrialization of the wood and the same decree establishes the rules and conditions of access to support by the state in the industrialization of the wood.

**Creation of the Office Wood Industries (BIB) within the PAPPFG**

This is one of the most important points of the mission. Wood Industries Bureau will be operational late in the second half of 2010 and will accompany the meeting in the SMFEs PAPPFG in their industrialization process. By this action, this new office work including the maintenance of national timber industry (licensees and SMFEs)



Ici, les participants lors de l'atelier sur l'industrialisation de la filière bois organisée par le PAPPFG  
Here, participants at the workshop on the industrialization of timber held by the PAPPFG

**The areas of intervention**

The support from the timber industry proposed by the Project will be based on six areas:

- The first line will allow a better understanding of existing industries, and put them in a process of improving their performance and development of their processing capacity;
- A second axis through which the project will accompany the permit holders of small clustered within CFADs in the creation and development of an industrial tool;

- A third axis linked to the previous two will help establish a training policy and action appropriate to the issue of industrialization;
- A fourth area where the Project will review and organize the formation of regional industrial clusters destined for the FDAC PAPPFG;
- A fifth axis, which will analyze, develop and improve relationships and synergies between large and small loggers and between units and large industrial wood processing located in Gabon, and SNBG;
- Finally, a sixth line of action, cross, over the life and actions of the Project is to consolidate achievements in SMFE and services DGEF.

### • The key role of training

This is an action item has been considered paramount. Indeed, it is relatively easy to produce a development project and define the necessary equipment, it is important to realize that currently, one of the big challenges in the field is to recruit qualified personnel suitable for the operations requested by the transformation process.

We consider this investment a priority and it will require a significant collective reflection. Every country needs qualified human resources to ensure its socio-economic development. From this flows the central position that vocational training should occupy in the project that interests us. It will promote training actions, in direct contact with the ground, delivered by experienced practitioners, with a proven work history and rooted in a similar context.

### • Skills to mobilize

Industrialization Office must be seen as a privileged place where the permit holders will find a small support comprehensive, effective and rapid entry into the industrialization process, or direct solutions to some of its implications (editing files financing in particular).

As part of the overall technical assistance to support the industrialization of SMFEs PAPPFG, and training of their officers and staff of the company, it is envisaged the establishment of a permanent team responsible for implementing implement the various operations included in the Program Office Industrialization :

- the head of the Office Engineer Wood & Wood Industry, Instructor (expatriate);
- three national technical trainers: 2 Process Engineers and Industrial Wood and 1 economist and tax specialist;
- one administrative officer, a specialist in preparing dossiers for funding.

The Group responsible for implementation of the project will ensure consistency and complementarity of the permanent staff, and consolidate all activity by a strong backstopping throughout the Project.

Technical assistance and training support missions exclusively for short-term, ad hoc support requiring a high level of sophistication in a very precise thrust of industrial processing of wood.

### Following this mission

Regarding the Emergency Plan, the direction of PAPPFG produced a document which has been the subject of a specific edition and has been forwarded to the Ministry of Waters and Forests.

As regards the first cases of industrial investment, the mission learned of three projects, taught by national economic operators who are worthy of great interest. It is indeed remarkable that the degree of development of the products contemplated by these three companies, are located beyond the groups called «international», with projects of wooden houses, furniture manufacturing, production floor and production of solid wood components reconstituted.

Regarding the establishment of the Office Wood Industries in the PAPPFG, the mission notes that this structure is a unique example in Africa (and probably elsewhere) and it is important to make an international reference, c that is to say, a true center of excellence. The administrative phase of implementing this new authority to the Project is underway. She has already received support from the Ministry of Waters, Forests and SFM.

**Bernard Cassagne, Expert Filière Bois, Directeur de FRM**  
*Expert Track Wood, Director of FRM*  
**Pierre Gay, Expert Economie et Industrie du Bois, responsable du Département Industrie du Bois de FRM/ Expert & Forest Economy, head of the Department of Wood Industry FRM**

Date	Objet/Subjects	Lieu/Venue
Novembre/November 2010	Publication du Guide d'Abattage Contrôlé Publication of Controlled Felling Guide	Estuaire
Novembre/November 2010	Mission de définition des itinéraires techniques pour les inventaires d'exploitation et les produits cartographiques à livrer Mission for the identification of technical routes for operational inventories and mapping products to be delivered	Estuaire
Novembre/November 2010	Lancement des études Socio-économiques dans la CPAET MAVOUNGOU Launch of socio-economic studies in CPAET MAVOUNGOU	Nyanga
Novembre/November 2010	Poursuite du Programme de Formation en cartographie et en outils cartographique Continuation of Training Programmme on mapping and mapping tools M o y e n - O g o o u é - Ogooué Maritime	Moyen-Ogooué Ogooué Maritime
Décembre/Décember 2010	Sixième Comité de Pilotage du PAPPFG Sixth Steering Committee Meeting PAPPFG	Estuaire
Décembre/Décember 2010	Démarche de questionnement sur les 1er Plan d'Aménagement élaboré par le PAPPFG Questioning the approach of the first Master Plan prepared by the PAPPFG	Estuaire
Janvier /January 2011	Mission de cadrage des mesures en matières sociale, biodiversité et faune pour les 1er Plan d'Aménagement élaboré par le PAPPFG Mission on measures in social, biodiversity and wildlife to the first Master Plan prepared by the PAPPFG	Estuaire



Directeur de Publication/Manager of Publication :

**Faustin LEGAULT**

Directeur Adjoint de Publication/Deputy Director of Publication :

**Philippe MORTIER**

Rédacteur en chef/News Editor :

**Axel LF MENEST ANTCHOUET**

Conception/Design :

**Axel LF MENEST ANTCHOUET**

Impression/Printing:

**E-graphic'art**

Tirage/Edition :

**750 Exemplaires**



**Le PAPPFG une équipe au service  
de la Forêt Gabonaise**

**PAPPFG to the service of Gabonese Forest**

**Contacts:**

**PROJET D'AMENAGEMENT DES PETITS PERMIS FORESTIERS GABONAIS**

**Quartier Bas de Gué-Gué- B.P 12 278 Libreville-GABON**

**Tél & Fax : + (241) 44 25 81**

**E-mail: pappfg@gmail.com**

Maître d'ouvrage



Avec le concours financier de :



Avec l'appui technique de :

